Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

RAPPORT ANNUEL
2015
2016

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec s'est acquitté de son mandat de protection du public de façon diligente une fois de plus cette année, et ce, grâce à différentes actions, dont :

- Inspection professionnelle de 305 membres, soit plus de 12 % des médecins vétérinaires du Québec;
- 138 enquêtes réalisées et conclues par le Bureau du syndic sur des membres, et plus de 54 enquêtes complétées en matière de pratique illégale;
- Réponse aux 6 167 appels logés à l'Ordre par le public;
- Participation à des séances d'information sur le bien-être animal et la gestion animalière pour les citoyens, à la demande de différentes villes et municipalités du Québec;
- Rehaussement du nombre d'heures de formation continue exigé pour les membres. L'obligation est ainsi passée de 20 heures à 40 heures par période de référence;
- Obligation imposée à tous les médecins vétérinaires du Québec de suivre et réussir un programme de formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antibiotiques de 6 heures : 100 % des membres se sont conformés à cette exigence;
- Adoption de nouvelles normes de pratique;
- Imposition de stages de perfectionnement à certains membres;
- Création et diffusion de capsules d'information pour le public sur le site Internet de l'Ordre, lui permettant de connaître ses droits et recours;
- Création et diffusion de conseils sur les animaux pour le public sur le site Internet de l'Ordre;
- Publication des décisions disciplinaires sur le site Internet de l'Ordre;
- Analyse et suivi du dossier de formation continue de tous les membres;
- Organisation d'activités de formation continue pour les membres en région;
- Publication de cinq éditions de la revue scientifique *Le Veterinarius* pour mettre à jour les connaissances des médecins vétérinaires du Québec;
- Organisation d'un congrès présentant plus de 83 conférences afin de veiller au développement professionnel des membres;
- Création et diffusion de dépliants d'information pour le public;
- Avis transmis aux membres portant sur l'utilisation de médicaments et sur de nouvelles directives professionnelles.

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation 4
Énoncé de mission 5
Rapport du président 6
Rapport de la directrice générale et secrétaire 8
Le personnel de l'Ordre 15
Rapport du conseil d'administration 16
Rapport du comité exécutif 19
Rapport du Bureau du syndic 21
Rapports des services
- Rapport du Service de la formation continue 24
- Rapport du Service des communications 26
- Rapport du Service de l'admission 29
- Rapport du Service de l'encadrement professionnel 31

Rapports des comités
- Rapport du comité de l'admission 29
- Rapport du comité d'inspection professionnelle 31
- Rapport du conseil de discipline 36
- Rapport du comité de révision 37
- Rapport du conseil d'arbitrage des comptes 37
- Rapport du comité de l'assurance responsabilité professionnelle 38
- Rapport du comité de la formation en médecine vétérinaire 40
- Rapport du comité de la rémunération 40
- Rapport du comité des spécialistes 41
- Rapport du comité de gouvernance 43
- Rapport du comité du congrès 43
- Rapport du comité d'éthique 44
- Rapport du comité des médicaments 44
- Rapport du comité sur le bien-être animal 45
- Rapport du comité d'audit 45
- Rapport du comité du *Veterinarius+* 46
- Rapport du comité de la reconnaissance du mérite 47

Rapports des groupes de travail
- Rapport du groupe de travail sur les normes d'exercice pour les refuges 48
- Rapport du groupe de travail sur la révision de la *Loi sur les médecins vétérinaires* 48
- Rapport du groupe de travail sur les thérapies complémentaires 49

Renseignements généraux 50
États financiers et rapport de l'auditeur externe 52

Québec, le 20 octobre 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Me Stéphanie Vallée

Saint-Hyacinthe, le 20 octobre 2016

Maître Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Dr Joël Bergeron, m.v.
Président

Saint-Hyacinthe, le 20 octobre 2016

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Dr Joël Bergeron, m.v.
Président

MANDAT

Le mandat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, conféré par le législateur québécois et enchâssé dans le *Code des professions*, est d'assurer la protection du public.

MISSION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec favorise l'excellence de la pratique des médecins vétérinaires au Québec afin de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et au maintien de la santé publique.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec veille à promouvoir et à favoriser l'implantation des meilleures pratiques en médecine vétérinaire au Québec. Pour ce faire, il assure le développement professionnel des médecins vétérinaires au Québec, encadre et surveille l'exercice, et assure le respect de normes élevées de pratique et d'éthique professionnelle, afin de contribuer pleinement à la santé et au bien-être des animaux, et de la population québécoise, dans un contexte de santé globale.

VALEURS

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec promeut de solides valeurs organisationnelles qui guident et soutiennent ses actions, soit :

- la rigueur;
- le respect;
- l'intégrité;
- la transparence;
- la compétence.

Fort de ces valeurs, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est :

- une organisation accessible offrant un service hors pair à la clientèle;
- un ordre professionnel dont le public et les membres sont au centre des préoccupations et en tête de liste des priorités;
- une organisation dynamique qui encourage l'engagement de ses membres et le travail d'équipe en tout temps;
- un service en constante évolution, dynamique, à l'affût des nouvelles tendances, des pratiques émergentes, et des besoins du public;
- une organisation dirigée par un conseil d'administration engagé qui veille à l'atteinte des objectifs stratégiques;
- une équipe efficace et efficiente qui assume en tout temps ses obligations financières, légales et administratives;
- une équipe constituée de différentes instances qui travaillent en collégialité et en complémentarité dans le respect du rôle de chacun (employés, comité exécutif, conseil d'administration, comités, etc.).

VISION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est l'organisme de référence pour les membres, le public, les partenaires et le gouvernement, pour toute question relative à l'exercice de la médecine vétérinaire, à la santé, au bien-être animal et à toute question de santé publique liée à la santé animale au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être un moteur et un catalyseur pour le maintien d'une médecine vétérinaire de calibre mondial au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être une organisation dynamique, innovante, accessible, en constante évolution et à l'affût des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.

L'Ordre doit demeurer une organisation enracinée dans la société québécoise, mais ouverte sur le monde et résolument tournée vers l'avenir, afin de répondre aux besoins et aux attentes de la population et de ses membres.

Pour ce faire, l'Ordre vise :

- une meilleure connaissance de la profession par la population;
- l'utilisation optimale des connaissances et des compétences des médecins vétérinaires au Québec;
- le développement, la promotion et l'instauration de normes de pratique permettant de conforter le rôle majeur et hautement stratégique des médecins vétérinaires;
- l'enrichissement professionnel des membres par la mise à jour constante d'un programme de formation continue novateur et par le biais du partage de leurs connaissances;
- la disponibilité d'une formation de qualité supérieure;
- le respect des normes de pratique en vigueur par tous les médecins vétérinaires;
- le soutien nécessaire aux membres afin que ces derniers assument pleinement leur rôle et offrent en toute circonstance une médecine vétérinaire de la plus haute qualité qui soit au public;
- la gestion rigoureuse de ses ressources et l'optimisation de ses processus d'affaires;
- l'intégration des professionnels formés à l'étranger;
- l'analyse constante des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.

Rapport du **président**

Dr Joël Bergeron, m.v.
Président

Le président est le porte-parole de l'Ordre et exerce un droit de surveillance générale sur les affaires de l'Ordre. Il préside les séances du conseil d'administration et du comité exécutif ainsi que les délibérations à l'occasion des assemblées générales. Il est responsable de l'administration des affaires du conseil d'administration ainsi que de l'application des décisions du conseil d'administration et de celles des membres de l'Ordre réunis en assemblée. Il coordonne les travaux du conseil d'administration et de l'assemblée et en assure la continuité.

Par ses principales actions et orientations, l'Ordre maintient son engagement envers la santé et le bien-être des animaux et la santé publique. Plusieurs avis et positions touchant le bien-être animal ont été émis durant le présent exercice. L'usage judicieux des médicaments, particulièrement des antibiotiques, demeure un enjeu majeur pour la profession vétérinaire, et l'Ordre est particulièrement préoccupé par le contrôle des substances qui sont administrées aux animaux. Il est de toute première importance que ce soit les professionnels détenant les connaissances et les compétences requises qui veillent à l'usage de ces substances, afin d'assurer la salubrité des aliments et la préservation de l'efficacité des médicaments, en lien avec le respect de la santé publique.

Dans l'ensemble de ses orientations, de ses actions et de ses décisions, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec garde la protection du public au cœur de ses préoccupations. Les besoins et les attentes du public sont grands envers le système professionnel, et le travail accompli par l'Ordre, autant dans la surveillance de l'exercice que l'accompagnement des professionnels, doit refléter son engagement envers la société.

PORTE-ÉTENDARD DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Tout ce qui concerne la santé, et particulièrement le bien-être des animaux, suscite de vives réactions de la part de la population et soulève les passions. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a pris depuis longtemps un engagement clair, par sa mission, envers l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux. L'Ordre est régulièrement sollicité afin de commenter les événements qui touchent la condition animale et a d'ailleurs déposé un important mémoire sur le projet de loi n° 54, *Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal*, lors de son audition devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, en septembre 2015. La présence de 2 500 médecins vétérinaires sur l'ensemble du territoire québécois représente un réseau de sentinelles dévouées à la protection de la santé et du bien-être des animaux, aussi bien les animaux domestiques que ceux de la faune.

Le comité sur le bien-être animal a été de nouveau sollicité cette année, et l'Ordre a publié plusieurs avis et positions au cours de cet exercice. Il a ainsi pleinement assumé son leadership pour guider les membres de la profession et les autorités compétentes et a assuré son engagement sociétal. L'Ordre a notamment adopté et diffusé une position sur le bannissement de certains types ou de certaines races de chiens, un avis concernant la dentisterie vétérinaire, une position sur l'usage des animaux à des fins récréatives ou de divertissement, une position sur les techniques d'éducation canine et un avis sur l'interdiction de certaines chirurgies esthétiques, soit la caudectomie et l'essorillement. À cet égard, depuis plusieurs années, l'Ordre s'est prononcé à l'encontre de ces chirurgies, souhaitant sensibiliser les éleveurs, mais aussi le public. Bien qu'il y ait déjà eu des changements notables au fil des années dans ces pratiques, le temps était venu de poser ce geste concret. Le Québec devenait ainsi la 8e province canadienne à prendre cette orientation.

ANTIBIORÉSISTANCE ET CONTRÔLE DES SUBSTANCES

La lutte à l'antibiorésistance reste toujours un enjeu planétaire pour tous les intervenants de la santé, humaine ou animale. L'usage judicieux des antibiotiques et le contrôle des médicaments sont des préoccupations constantes puisqu'il en résulte des conséquences directes sur la santé publique, la salubrité des aliments et la protection de l'environnement.

La formation de base et la formation continue offrent aux médecins vétérinaires les outils nécessaires pour les guider dans l'usage judicieux des médicaments et dans leur rôle de diffuseur d'informations auprès de leur clientèle, des autres professionnels et du public en général. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a d'ailleurs assumé pleinement son rôle et a été un pionnier en la matière, grâce à son programme de formation continue obligatoire sur l'antibiorésistance, qui est maintenant imposé par d'autres autorités réglementaires.

L'Ordre maintient sa collaboration au sein de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, dont l'un des objectifs principaux demeure l'application continue des principes d'antibiogouvernance par l'ensemble des partenaires. L'Ordre collabore activement à la rédaction d'un Cadre de travail pancanadien pour les normes professionnelles régissant les vétérinaires dans la surveillance de l'utilisation des antimicrobiens et transmet ses commentaires à Santé Canada au cours des phases de consultation du projet menant à l'adoption de nouvelles directives sur l'usage des médicaments pour les animaux d'élevage, les ingrédients pharmaceutiques actifs et l'importation pour usage personnel.

Tout au long du dernier exercice, l'Ordre a exprimé ses préoccupations au gouvernement et a réitéré son engagement concernant un usage responsable des substances qui sont administrées aux animaux, soulignant ainsi l'importance de la supervision et le contrôle des substances par les médecins vétérinaires. Cela dans le but d'assurer la santé animale, la santé publique et la santé environnementale.

DÉVELOPPEMENT DE BANNIÈRES ET DE REGROUPEMENTS

Nous assistons, depuis les dernières années, à un changement profond dans la gestion et l'organisation des entreprises vétérinaires québécoises, notamment par la naissance d'un nombre croissant de regroupements et de bannières. La provenance d'investisseurs étrangers a certes contribué à cette évolution, mais nous pouvions déjà remarquer une volonté des médecins vétérinaires de se regrouper et de partager leurs compétences.

Le développement d'entreprises de plus grande envergure provoque irrémédiablement des modifications dans le service à la clientèle, la publicité et le marketing, puisque les moyens mis en commun sont généralement accrus. Nous devons également ajouter à cela l'utilisation accrue des réseaux et médias sociaux qui offrent une vitrine sans précédent pour les établissements vétérinaires, avec des avantages indéniables, mais aussi des pièges nouveaux ou insoupçonnés concernant le respect de la déontologie.

L'Ordre doit assurer une vigilance constante compte tenu de l'évolution des médias et de la gestion des entreprises et doit rappeler à ses membres leurs devoirs déontologiques. Les conseillers qui les accompagnent dans le développement de leurs affaires doivent également en tenir compte. Développer une entreprise appartenant à des professionnels dont les devoirs et responsabilités sont bien encadrés représente un défi différent. L'usage des réseaux sociaux, par leur facilité, ne soustrait pas le professionnel de ses obligations déontologiques.

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET ADMISSION À L'ORDRE

Au cours du dernier exercice, les travaux de l'Ordre se sont poursuivis dans le dossier de la reconnaissance des acquis pour les médecins vétérinaires formés hors Québec. Il s'agit d'un dossier ambitieux, mais qui est en phase avec la volonté de l'Ordre de permettre aux médecins vétérinaires formés hors Québec de bien connaître et de comprendre les compétences requises à l'exercice de la profession vétérinaire au Québec, tout en lui permettant de vérifier les compétences de chaque candidat à la profession avant d'autoriser son admission. Assurer la compétence des médecins vétérinaires est une responsabilité qui incombe à l'Ordre et permet de répondre aux attentes élevées de la population québécoise envers la qualité des services qui lui sont offerts.

MODERNISATION DES LOIS PROFESSIONNELLES

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec continue à suivre de près le dossier de la modernisation des lois professionnelles, notamment celles portant sur certaines professions dans le domaine des sciences appliquées, et plus particulièrement la *Loi sur les agronomes*. À ce jour, l'Ordre a dû exprimer de vives objections sur certains aspects du projet de loi préalable (projet de loi n° 49 de la précédente législature), préoccupé par la protection du public, la santé animale et la santé publique.

Néanmoins, l'Ordre persiste à croire que les professions vétérinaire et agronomique ont ensemble la possibilité d'effectuer un travail complémentaire qui s'avère essentiel à l'essor du secteur agroalimentaire québécois. Cette perspective de complémentarité par l'interdisciplinarité repose sur certains actes partagés, comme la nutrition et la génétique, mais surtout sur le respect des compétences propres à chacune des professions, en évitant de vouloir étendre un champ d'exercice établi de part et d'autre.

REMERCIEMENTS

Les obligations qui incombent à un ordre professionnel ne pourraient être assumées sans l'engagement et la ferme volonté des administrateurs qui composent le conseil. Je tiens à souligner leur rigueur et leur efficacité et à les remercier sincèrement pour l'ensemble du travail qu'ils accomplissent.

Il serait impensable de voir se réaliser les objectifs et les orientations du conseil d'administration sans l'apport exceptionnel des membres des différents comités et, bien sûr, sans l'apport du personnel de l'Ordre. Leur dévouement est remarquable et je tiens à leur témoigner ma plus profonde reconnaissance.

Le président,

Dr Joël Bergeron, m.v.

Rapport de la directrice générale et secrétaire

Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA
Directrice générale et secrétaire

Le mandat de la directrice générale de l'Ordre est de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler toutes les activités et les ressources de l'Ordre, qu'elles soient humaines, matérielles ou financières. Elle veille au respect du mandat de l'Ordre, à l'atteinte des objectifs fixés et à la réalisation du plan d'action adopté par le conseil d'administration. Elle gère l'ensemble des services et des activités de l'Ordre.

Le mandat du secrétaire de l'Ordre est d'assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le *Code des professions* et les différents règlements de l'organisme. Il est notamment responsable de la gestion et de l'inscription au tableau de l'Ordre, de l'organisation et de la gestion des élections, de la planification et de l'organisation des assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale annuelle. Il veille à rédiger les convocations, ordres du jour et procès-verbaux et assure les suivis des différents comités et assemblées dont il est le secrétaire. Il est responsable de la législation et effectue les modifications réglementaires requises. Enfin, il est responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.*

C'est avec grand plaisir que je vous présente le bilan des principales activités de l'Ordre pour l'exercice 2015-2016, qui est le fruit du labeur d'une équipe dévouée et compétente, animée par un esprit de collaboration hors du commun.

PLAN STRATÉGIQUE

Au cours du dernier exercice, nous avons terminé la réalisation du plan stratégique 2011-2015, et c'est avec satisfaction que nous dressons le constat de cet ambitieux projet qui contenait :

- 5 axes stratégiques;
- 52 objectifs;
- 150 actions à réaliser en 4 ans.

Ainsi, au 31 mars 2016, 90 % des actions prévues ont été réalisées. Un redressement complet a été effectué au niveau de la gestion de l'Ordre au cours des six dernières années, plusieurs activités et services de l'Ordre ont été enrichis et bonifiés, et l'Ordre a complété une importante phase de développement, comme le prévoyait le plan stratégique 2011-2015.

Une fois ce bilan dressé, voici maintenant venu le temps de préparer la prochaine planification stratégique, soit celle des quatre prochaines années (2017-2020).

Les projets prévus, mais non réalisés, devront l'être dans le prochain exercice, notamment la présence de l'Ordre sur les réseaux sociaux, la conception d'un guide sur la télémédecine et un second sur les services d'urgence, la reconnaissance de cinq nouvelles spécialités et la poursuite du développement des outils de reconnaissance des compétences des médecins vétérinaires formés à l'étranger.

Les travaux menant à l'adoption du prochain plan stratégique ont débuté en novembre 2015 et se termineront à l'automne 2016. Un sondage exhaustif a déjà été transmis au public québécois, et une première séance de remue-méninges s'est tenue avec les membres en novembre dernier. La direction générale et un groupe de travail nommé par le conseil d'administration poursuivront les travaux au cours du premier trimestre de l'exercice 2016-2017 en réalisant un sondage auprès des membres et un second auprès des partenaires, puis en organisant des groupes de discussion avec les membres et les partenaires. Une fois tous les résultats compilés, la direction déterminera des axes et des objectifs stratégiques, puis le groupe de travail choisira les actions stratégiques permettant au conseil d'administration d'adopter le plan stratégique et le plan d'action 2017-2020.

Photo : En novembre dernier, les membres ont travaillé intensivement durant trois heures afin de dresser les constats, déterminer les vecteurs de croissance et de partager leur vision et leur analyse des grands enjeux pour la profession.

NOUVELLE POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE

La science évolue très rapidement et la médecine vétérinaire fait de même. Les pratiques professionnelles connaissent des changements rapides et, dans ce contexte, la mise à jour des connaissances ainsi que le développement de nouvelles compétences s'avèrent essentiels pour tous les professionnels.

La médecine vétérinaire qui se pratique au Québec est de calibre mondial et répond aux normes et aux standards les plus élevés dans le monde. Le maintien de la qualité des services offerts en médecine vétérinaire au Québec est une priorité pour l'Ordre, qui veille au développement professionnel de ses membres afin de protéger le public.

Devant l'évolution rapide de la science, de la médecine et des nouvelles technologies, le conseil d'administration de l'Ordre a adopté une nouvelle politique de formation continue au cours du dernier exercice. Cette nouvelle politique est entrée en vigueur le 1er avril 2016.

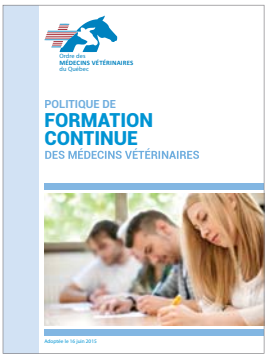

La nouvelle politique double le nombre d'heures de formation continue obligatoire, faisant passer ce dernier de 20 heures à 40 heures par période de référence de 2 ans, mais reconnaît que le professionnel peut acquérir de nouvelles connaissances par différents moyens et différentes méthodes. L'Ordre tient donc compte des nouvelles formes de livraison du savoir et souhaite favoriser une approche réflexive chez le membre et encourager chacun à définir son plan de développement professionnel continu.

Dorénavant, l'Ordre laissera à chaque membre l'entière responsabilité de définir ses besoins de formation en tenant compte du référentiel de compétences de la profession.

NOUVELLE POLITIQUE D'ACCRÉDITATION DE LA FORMATION CONTINUE

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a le mandat de protéger le public et, pour ce faire, favorise l'implantation des meilleures pratiques en médecine vétérinaire au Québec, surveille l'exercice et assure le développement professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

En outre, l'Ordre encadre et surveille la pratique des médecins vétérinaires et veille au maintien de pratiques commerciales éthiques en médecine vétérinaire, afin que la profession conserve son haut niveau d'éthique et évite les conflits d'intérêts et l'apparence de conflits d'intérêts.

Soucieux de maintenir son haut niveau d'encadrement des pratiques et d'assurer en tout temps l'indépendance professionnelle du médecin vétérinaire, le conseil d'administration a adopté, au cours du dernier exercice, une nouvelle politique d'accréditation de la formation continue et l'a transmise aux partenaires et aux organisateurs d'activités de formation continue. L'Ordre impose des principes et des valeurs et sanctionnera toute forme d'influence commerciale pouvant nuire à ses principes et à ses valeurs éthiques.

NOUVEAU SITE INTERNET

Le 4 décembre dernier, l'Ordre a mis en ligne son nouveau site Internet. L'entrée de l'Ordre dans l'ère du 3.0 était attendue. Le nouveau site Internet de l'Ordre est non seulement un site informationnel pour le public et les membres, mais également un site transactionnel lié au logiciel de gestion des membres, au logiciel de comptabilité et à la plateforme de formation continue des membres. Ce nouveau site Internet est donc un portail pour le public et pour la profession.

Le public québécois trouvera sur ce portail une grande quantité d'informations précieuses, dont les services offerts par l'Ordre, des conseils pour plusieurs espèces animales (chats, chiens, chevaux, animaux exotiques, oiseaux, bovins et ruminants, etc.), les recours mis à sa disposition par le système professionnel et l'Ordre pour le protéger, la présentation de chacun des médecins vétérinaires du Québec avec sa photo, son domaine d'exercice, ses lieux d'exercice et leurs heures d'ouverture, ses langues parlées, les espèces qu'il traite, et, enfin, une bibliothèque de différents ouvrages traitant des animaux et de la santé animale.

Une zone sécurisée est réservée aux médecins vétérinaires. Ces derniers y trouveront leur dossier membre (admission, inscription au tableau, inspection professionnelle, discipline, syndic), des informations professionnelles utiles, des outils de développement professionnel, un lien menant au portail de formation continue leur permettant de visualiser plus de 40 webinaires de formation continue et une librairie scientifique complète.

Enfin, les étudiants, les médias, les médecins vétérinaires formés hors Québec et les techniciens en santé animale ont tous une section qui leur est réservée et qui regorge d'informations.

NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION DES MEMBRES

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a travaillé intensivement avec une firme afin de développer un nouveau logiciel de gestion des membres. La première phase de ce grand chantier est terminée, soit le module d'admission et d'inscription annuelle au tableau de l'Ordre en ligne. La deuxième phase est en cours, soit le développement des modules d'inspection professionnelle, du syndic et de l'exercice en société. Ce logiciel est lié au site Internet, au logiciel de comptabilité et au portail de formation continue. Il permettra d'optimiser et d'automatiser toutes les opérations des services de l'Ordre.

CRÉATION D'UNE VIDÉO PROMOTIONNELLE POUR LA PROFESSION

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a produit et diffusé une vidéo promotionnelle afin de faire découvrir la profession au public par le biais de cinq histoires, soit celles de cinq médecins vétérinaires œuvrant dans différents domaines de pratique.

La vidéo présente bien la diversité de la profession, son rôle majeur pour la santé des animaux, la santé publique et l'environnement. La profession se révèle sous toutes ses facettes : technologique, scientifique et humaine. Les valeurs qui animent les médecins vétérinaires sont bien senties et, en visionnant la vidéo, le téléspectateur ressent bien la passion, la rigueur, la simplicité et le dévouement qui caractérisent les médecins vétérinaires, de même que leur amour profond pour les animaux.

ADOPTION DE NORMES POUR LES REFUGES POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a adopté des normes définissant les règles de fonctionnement pour les refuges d'animaux de compagnie. Ces normes précisent le rôle et les responsabilités du médecin vétérinaire dans les refuges ainsi que les normes d'exercice pour les services vétérinaires de refuges d'animaux de compagnie. Ces normes ont été présentées aux participants du symposium sur la gestion animalière au Québec tenu le 21 novembre 2015 à Québec, puis ont été transmises à tous les propriétaires de refuges du Québec en janvier 2016.

CRÉATION D'UN PROGRAMME POUR SOUTENIR LES VILLES DANS LA GESTION ANIMALIÈRE

Dans le cadre du Congrès vétérinaire québécois, l'Ordre a organisé un symposium sur la gestion animalière au Québec le samedi 21 novembre 2015, au Centre des congrès de Québec. Ce symposium était la première étape d'une démarche que l'Ordre entamait afin d'améliorer la gestion animalière au Québec.

Au cours de ce symposium, un bref historique de la gestion animalière au Québec a été présenté en distinguant les différents types de refuges, les principaux modèles d'organisation de la gestion animalière au Québec, les défis contemporains et les modifications réglementaires et législatives des dernières années. L'Ordre a proposé à l'auditoire différentes pistes de réflexion et de solution pouvant être porteuses d'avenir pour la gestion animalière au Québec, puis un panel animé par la journaliste Mme Jocelyne Cazin et composé de trois maires, d'un conseiller municipal et d'une conseillère en gestion animalière s'est prononcé sur différentes questions de fond.

Conformément aux conclusions et aux recommandations formulées par les représentants des villes et des municipalités au cours de ce premier symposium, l'Ordre a accepté de soutenir les villes et les municipalités en matière de gestion animalière puisque celles-ci ne disposent pas des ressources et de l'expertise nécessaires pour sensibiliser les citoyens et rédiger des guides, des politiques et des règlements qui prennent en considération tous les facteurs importants.

L'Ordre a donc accepté de participer à des rencontres avec les citoyens des villes afin de discuter de divers sujets dans le but avoué d'améliorer la gestion animalière au Québec et de changer certains comportements. Au cours de ces rencontres, l'Ordre présente distinctement les rôles et les responsabilités des villes, des citoyens et des propriétaires d'animaux. Plusieurs sujets importants sont présentés et un échange constructif avec les citoyens permet d'approfondir différents sujets, dont la surpopulation d'animaux non désirés et ses causes, les impacts et les méthodes de contrôle, la protection des citoyens dans les espaces publics, le bannissement de certaines races de chiens par les autorités municipales et les propriétaires d'immeubles, la stérilisation des chats et des chiens, l'identification permanente des animaux, le comportement animal et ses impacts, les règlements en vigueur et les nouvelles obligations qui incombent aux propriétaires d'animaux. L'Ordre soutient également les villes au moment de l'élaboration de guides pour les citoyens et de la rédaction de règlements.

L'Ordre travaille actuellement avec les villes de Montréal, de Laval, de Québec, de Sainte-Julie et de Châteauguay, et d'autres partenariats se profilent.

OBTENTION DE LA CERTIFICATION EMPLOYEUR REMARQUABLE

En janvier 2016, l'Ordre a été reconnu **Employeur Remarquable** et a obtenu la certification du Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Ainsi, au terme d'une enquête réalisée auprès de tous les employés de l'Ordre et après avoir analysé 69 pratiques d'affaires et de gestion, le BNQ a certifié et délivré la plus haute distinction à l'Ordre.

Recevoir la marque **Employeur Remarquable** nous procure une grande fierté et montre clairement que tous les employés s'engagent dans l'organisation à créer un milieu de travail agréable et efficace, permettant d'offrir, jour après jour, un service de la plus grande qualité qui soit au public, aux membres et aux partenaires. Afin de maintenir ce haut niveau d'appréciation de la part des employés, la direction générale a formé un comité d'amélioration continue composé d'employés afin de poursuivre son processus d'amélioration continue et s'assurer d'avoir les meilleures pratiques de gestion au sein de l'Ordre.

EMPLOYEUR REMARQUABLE®
CERTIFIÉ PAR LE BNQ

LUTTE CONTRE L'ANTIBIORÉSISTANCE : UN ENJEU SOCIÉTAL ET DE SANTÉ PUBLIQUE

Les médecins vétérinaires du Québec se démarquent!

La problématique de l'antibiorésistance a pris de l'ampleur au cours des dernières années et représente une préoccupation majeure à l'échelle internationale. Selon l'Organisation mondiale de la santé, à défaut d'une opération coordonnée de l'ensemble des nations, le monde s'achemine vers une ère postantibiotique, où des infections courantes, qui sont soignées depuis des décennies, pourraient de nouveau tuer. Il s'agit donc d'un sujet de première importance en santé publique qui touche l'ensemble des professionnels de la santé, partout dans le monde, qu'ils soient médecins, microbiologistes, pharmaciens ou chercheurs. En septembre 2012, l'Ordre rendait obligatoire, pour tous ses membres, la réussite d'un programme de formation continue de six heures, traitant de l'usage judicieux des antimicrobiens, un complément au programme de formation continue habituel.

L'équipe a travaillé sans relâche au cours des trois dernières années afin de multiplier les occasions de diffuser les formations et a effectué un suivi serré auprès de tous les membres.

C'est donc avec grande fierté que nous confirmons que 100 % des 2 500 médecins vétérinaires que compte le Québec se sont conformés à leur obligation de suivre et de réussir un programme de formation de 6 heures!

L'Ordre tient à féliciter et à rendre hommage à tous les membres de l'Ordre qui ont fait preuve de rigueur et qui ont pleinement assumé leur responsabilité à l'égard de ce problème important de santé publique. L'Ordre a été le premier organisme à imposer une telle obligation à ses membres, et le Québec a pavé la voie à de nombreuses initiatives de la part de nos homologues canadiens et européens. Plusieurs professionnels sont directement touchés par ce problème de santé publique, dont les médecins, les pharmaciens, les dentistes et les infirmières.

Afin de poursuivre l'effort de sensibilisation réalisé au cours des trois dernières années, l'Ordre concevra un nouveau webinaire sur le sujet au cours de la prochaine année. Il sera offert gratuitement aux membres et comptera à titre de formation continue régulière pour tous les membres de l'Ordre.

PARTICIPATION À LA JOURNÉE PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC

Pour une première fois cette année, l'Ordre a été partenaire de la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec organisée par l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA), le 13 septembre 2015.

Pour cette 13e édition, l'UPA invitait toute la population à visiter 58 fermes d'élevage à travers le Québec et à se rendre au parc Jean-Drapeau à Montréal où une cinquantaine d'activités étaient organisées et plus de 45 exposants attendaient les familles.

C'est plus de 98 000 personnes qui ont participé à l'activité malgré la pluie, dont 12 000 visiteurs au parc Jean-Drapeau.

L'Ordre a multiplié les efforts afin que la profession soit bien représentée et bien expliquée au public. Sur les 58 fermes d'élevage participantes, 20 ont accueilli un ou plusieurs médecins vétérinaires qui ont expliqué au public le rôle, les actes et l'apport du médecin vétérinaire dans les fermes québécoises.

Au parc Jean-Drapeau, l'Ordre organisait différentes activités pour le public, dont un atelier pratique « Échographie d'une chèvre », un grand jeu-questionnaire familial « Le jeu des Grands Animaux », un atelier de démystification de l'examen anatomique et de la fouille d'une vache. De l'animation par la mascotte de l'Ordre et la remise de ballons aux enfants étaient également au programme.

Cette première a connu un éclatant succès et a fait connaître la diversité et la complexité de la profession au public d'une façon ludique et agréable. L'Ordre tient à remercier chaleureusement tous les médecins vétérinaires qui y ont participé bénévolement ainsi que les étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire qui ont animé des activités au parc Jean-Drapeau.

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE : UNE GRANDE PREMIÈRE AU QUÉBEC

Soucieux d'assurer la mobilité des professionnels et de faciliter l'intégration des médecins vétérinaires formés à l'étranger, tout en assurant le maintien d'une médecine vétérinaire de calibre mondial et la protection du public, l'Ordre a développé deux programmes de reconnaissance des acquis et des compétences au cours de la dernière année. Le projet a été financé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Ainsi, recevant autant de demandes de médecins vétérinaires formés à l'étranger souhaitant pratiquer le métier de technicien en santé animale que de demandes provenant de médecins vétérinaires formés à l'étranger souhaitant pratiquer la profession de médecin vétérinaire, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a développé deux passerelles afin de favoriser l'accès des personnes immigrantes aux établissements vétérinaires.

Un projet de reconnaissance des acquis donnant accès au diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques de santé animale a été mis sur pied par le cégep de Saint-Hyacinthe, en collaboration avec l'Ordre, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce programme est terminé, et le cégep accueille déjà des médecins vétérinaires formés à l'étranger et des personnes ayant exercé le métier de TSA.

Un deuxième projet de reconnaissance des acquis pour les médecins vétérinaires donnant accès au permis de pratique délivré par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est en développement. Un travail important reste à faire pour que les médecins vétérinaires formés hors Québec comprennent bien le vocabulaire ainsi que les énoncés et pour que les outils répondent aux exigences de l'Ordre. L'Ordre poursuivra le travail, car il est de la toute première importance pour le conseil d'administration que les outils soient utilisés, fiables, compréhensibles pour les candidats et les membres de l'Ordre. L'argent que le gouvernement du Québec a investi dans ce projet commande que les fournisseurs livrent des outils pratiques et utilisables.

L'évaluation des compétences par la reconnaissance des acquis expérientiels en fonction du référentiel de compétences est une approche porteuse et respectueuse pour les professionnels formés à l'étranger. Les outils d'évaluation qui seront mis sur pied seront fiables, équitables, flexibles et de grande qualité.

DOSSIER DES SPÉCIALISTES

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a poursuivi ses travaux en vue de faire reconnaître par l'Office des professions du Québec cinq nouvelles spécialités vétérinaires au Québec, soit la cardiologie, la dentisterie, la pharmacologie, la médecine sportive-rééducation et la nutrition.

En décembre dernier, l'Office des professions du Québec s'est prononcé sur la délivrance de permis aux spécialistes formés hors Québec ne détenant pas de certificat de compétence et n'ayant pas réussi les examens du Bureau national des examinateurs (BNE). L'Ordre poursuit ses travaux dans ce dossier, mais il appert que pour pouvoir détenir un certificat de spécialiste et se présenter à titre de spécialiste, ces personnes devront démontrer leurs compétences de base pour pouvoir obtenir un permis régulier.

CONGRÈS VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS 2015 : UN INOUBLIABLE TAPIS ROUGE

Le Congrès vétérinaire québécois, qui s'est tenu du 19 au 21 novembre 2015 au Centre des congrès de Québec, a enregistré un éclatant succès. Plus de 963 personnes, 85 conférenciers et 86 exposants ont pris part à ce grand rassemblement scientifique.

Trois jours intenses durant lesquels chaque membre de l'équipe vétérinaire met à jour ses connaissances et développe ses habiletés dans différentes disciplines et sphères d'activité. Le banquet du vendredi soir reste toujours aussi coloré — plus de 520 convives avaient réservé leur place.

Le Congrès vétérinaire québécois est le plus grand rassemblement de médecins vétérinaires au Québec et le deuxième plus gros congrès vétérinaire au pays. Le succès enregistré pour cet événement phare est possible grâce aux membres de l'Ordre qui y participent massivement chaque année, au comité scientifique qui effectue un travail remarquable et au comité organisateur qui relève le défi de le porter toujours plus haut.

Je désire remercier de façon toute particulière le comité scientifique composé de professionnels dévoués qui identifient les meilleurs conférenciers au monde pour vous les présenter, soit :

- **Dre France Desjardins, secteur de la santé publique;**
- **Dre Marie-Claude Gagnon, secteur des animaux de laboratoire;**
- **Mme Karine Labrecque, TSA, techniciens en santé animale;**
- **Dre Manon L'Écuyer, secteur des animaux de compagnie;**
- **Dre Lara Rose, secteur des animaux de compagnie;**
- **Dre Nicole Ruest, secteur des grands animaux;**
- **Dre Sylvie Surprenant, secteur des équins;**
- **Dre Danielle Beaulieu, secteur des animaux exotiques.**

NOUVEAU PORTAIL DE FORMATION CONTINUE ET ORGANISATION D'ATELIERS

Au cours du dernier exercice, le conseil d'administration a octroyé un mandat à une firme externe afin de concevoir un portail de formation continue intégré au nouveau site Internet et au logiciel de gestion des membres. Ainsi, à la fin de l'automne, l'Ordre a changé de fournisseur pour l'hébergement de ses webinaires. Actuellement, l'Ordre offre 40 webinaires à ses membres.

De plus, au cours du dernier exercice, l'Ordre a poursuivi l'organisation d'ateliers de formation continue. Cette année, neuf ateliers ont été offerts aux membres, en plus du congrès.

PROGRAMME D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MEMBRES

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a procédé à un nouvel appel d'offres auprès des assureurs. Après l'analyse des offres présentées, l'offre de SSQ Groupe financier a été retenue. L'Ordre questionne ses membres régulièrement sur ce programme, et ces derniers auront de nouveau l'occasion de se prononcer sur leur intérêt à maintenir ce programme cette année.

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015-2016

L'exercice 2015-2016 se solde par un excédent des produits sur les charges de 141 644 $.

Cette année, l'assureur du programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre a versé une ristourne de 71 994 $ en fin d'exercice dans le fonds de prévention, car l'indice de perte était de 37,9 % et le surplus d'opération était de 143 987 $ au 31 mars 2016.

Ainsi, l'excédent financier enregistré nous permettra de financer deux projets au cours du prochain exercice, soit un audit des technologies de l'information et l'implantation d'un module « syndic » dans le nouveau logiciel de gestion des membres.

Les revenus d'intérêt générés par la gestion des liquidités en 2015-2016 totalisent 35 738 $. Ce montant s'ajoute aux revenus d'intérêt réalisés par le programme d'assurance responsabilité professionnelle : un montant de 37 036 $.

La situation financière de l'Ordre s'est grandement améliorée au cours des six dernières années. Le redressement demandé par les membres et les administrateurs en 2010 est réalisé. Le contrôle très strict des dépenses exercé au cours des dernières années devra être maintenu, de même qu'une planification rigoureuse des liquidités.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Comme dans plusieurs entreprises et organisations du Québec, au cours du dernier exercice, l'Ordre a fait face à une vague de départs à la retraite, mais qui avait été annoncé il y a déjà quatre ans, ainsi qu'à quatre congés de maternité successifs. Ainsi, en une seule année, 23,5 % du personnel de l'Ordre a quitté le travail pour la retraite et 23,5 % du personnel s'est prévalu d'un congé de maternité ou le fera au cours des prochaines semaines.

C'est donc avec regret, mais reconnaissance, que nous avons salué le départ à la retraite de :

- Dre Suzanne Breton, coordonnatrice du Service de l'admission, après 14 ans de travail au sein de l'Ordre;
- Dre Lucie Frenette, syndique correspondante, après 6 ans de travail au sein de l'Ordre;
- Mme Denise Bonin, technicienne comptable, après 26 ans de travail au sein de l'Ordre;
- Mme Sylvie Trépanier, secrétaire au Service de l'admission, après 4 ans de travail au sein de l'Ordre.

Ces dernières ont travaillé sans relâche afin d'assurer le développement et la saine gestion de l'Ordre, et je tiens à les remercier pour leur dévouement et leur rigueur.

Ces ressources ont été remplacées par une relève dynamique et déterminée, soit, respectivement, par le Dr Éric Tremblay, la Dre Pia Windisch, Mme France Malo et Mme Jessica Poulin.

Enfin, la Dre Claudine Vigneault, inspectrice-conseil dans le secteur des animaux de compagnie, a été remplacée au cours de l'exercice par la Dre Nancy Duguay.

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Durant le dernier exercice, la directrice générale a poursuivi la réalisation du plan directeur des systèmes d'information. Le parc informatique a été mis à jour, un nouveau logiciel de gestion de comptabilité a été installé et le plan de sauvegarde et de relève informatique a été révisé. À la fin de l'exercice, le conseil d'administration a mandaté la firme KPMG afin de réaliser un audit des technologies de l'information et d'évaluer la sécurité et l'intégrité des données. La firme analysera le nouveau site Internet transactionnel, le logiciel de gestion des membres intégré, la plateforme de formation continue en ligne et l'infrastructure informatique de l'Ordre. Cet audit débutera en avril et se terminera en juin 2016.

GESTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Durant le dernier exercice, la directrice générale a poursuivi le plan de rénovation et de modernisation de l'immeuble de l'Ordre. Les trottoirs extérieurs, le hall d'entrée et l'ascenseur ont été réparés. Il y a eu ajout d'un bureau fermé et installation de matériel audiovisuel dans la salle de conférence, permettant la réalisation de vidéoconférences. À la fin de l'exercice, les deux locaux situés au 4e étage de l'immeuble étaient toujours à louer.

EXERCICE EN SOCIÉTÉ

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a reçu et traité de nouvelles demandes d'exercice en société de la part de ses membres concernant l'application du *Règlement sur l'exercice de la médecine vétérinaire en société*, lequel est entré en vigueur le 24 juillet 2008. Nous avons ainsi procédé à l'analyse et à l'autorisation d'exercice en société de 39 sociétés par actions (SPA) et d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL), ce qui porte le nombre total de SPA autorisées et actives à 362 et à 15 celui de SENCRL, au 31 mars 2016. Ce sont plus de 1 332 médecins vétérinaires qui exercent maintenant leurs activités professionnelles au sein d'une société à responsabilité limitée.

Au printemps 2016, la direction générale a analysé la demande de renouvellement annuel de 368 sociétés autorisées au 31 mars 2016 et a effectué les suivis requis auprès des actionnaires répondants.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La directrice générale et secrétaire est la personne désignée par le président pour répondre aux demandes d'accès aux documents et aux renseignements adressées à l'Ordre, conformément au *Code des professions,* à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. La politique de l'Ordre sur les documents et renseignements accessibles sans restriction s'est appliquée à la majorité des demandes reçues.

Huit demandes ont été reçues; deux ont été refusées et six ont été acceptées au cours du dernier exercice.

RÉVISION RÉGLEMENTAIRE

Au cours de la dernière année, le secrétaire de l'Ordre a amorcé la révision de trois règlements, soit :

- le ***Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec;***
- le ***Code de déontologie des médecins vétérinaires;***
- le ***Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.***

ÉLECTIONS 2015

Conformément au *Code des professions* et au *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, des élections se sont tenues au printemps 2015 afin de pourvoir quatre postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec :

- Deux postes d'administrateurs dans la région de la Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie;
- Deux postes d'administrateurs dans la région de Montréal.

Au terme de la période de mise en candidature qui s'est terminée le 5 mai 2015 à 16 h, le secrétaire de l'Ordre avait reçu deux candidatures pour les deux postes d'administrateurs à pourvoir dans la région de la Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie et une candidature pour les deux postes d'administrateurs à pourvoir dans la région de Montréal. Ainsi, conformément à l'article 67 du *Code des professions,* ont été élus par acclamation les Drs Patrick Cavanagh, Simon Verge et Hugues Lacoste. N'ayant reçu qu'une candidature pour les deux postes d'administrateurs pour représenter la région de Montréal, et conformément à l'article 79 du *Code des professions*, le secrétaire de l'Ordre a procédé à un appel de candidatures dès le 5 mai auprès de tous les membres de cette région. Deux candidats ont déposé leur candidature et les administrateurs élus ont procédé à une élection par scrutin secret, le 16 juin 2015, afin de pourvoir le poste à combler. La Dre Claudia Gilbert a alors été élue à la majorité des voix. Cette dernière a remis sa démission le 11 janvier 2016 et, conformément à l'article 79 du *Code des professions*, le secrétaire de l'Ordre a procédé à un appel de candidatures en janvier et février 2016 auprès de tous les membres de cette région. Trois candidats ont déposé leur candidature et les administrateurs élus ont procédé à une élection par scrutin secret, le 29 mars 2016, afin de pourvoir le poste. Le Dr Jean Gauvin a alors été élu à la majorité des voix.

Administrateurs dans la région de la Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie

- Dr Patrick Cavanagh, m.v.
- Dr Simon Verge, m.v.

Administrateurs dans la région de Montréal

- Dr Hugues Lacoste, m.v., M. Sc., DACVIM
- Dr Jean Gauvin, m.v.

Ces administrateurs ont été élus pour un mandat de trois ans se terminant au printemps 2018.

CONCLUSION

Toutes les réalisations présentées dans ce rapport annuel ont été rendues possibles grâce au travail assidu des administrateurs, des membres des comités et de tout le personnel de l'Ordre. Je tiens à les remercier et à leur rendre hommage pour leur dévouement et le travail soutenu réalisé.

Toutes les instances de l'Ordre travaillent en harmonie et en étroite collaboration, lui permettant de réaliser son mandat et sa mission et d'atteindre ses objectifs.

Les administrateurs et les membres des comités font preuve d'une générosité exemplaire. Ils donnent sans compter et partagent leur expertise. Leur apport est déterminant et ils assurent le développement de l'Ordre et de la profession.

Le personnel de l'Ordre est motivé, mobilisé, heureux et très performant. Tous les membres de l'équipe font preuve d'un dévouement et d'un esprit d'équipe hors du commun. Ces femmes et ces hommes travaillent sans relâche et, malgré les ressources limitées, réussissent à réaliser de nombreux projets de développement chaque année. Ma reconnaissance est vive à leur égard et les réalisations du dernier exercice sont le résultat tangible de leur rigueur, de leur dévouement, de leurs compétences et de leur célérité. Je me considère extrêmement privilégiée de pouvoir compter sur une telle équipe.

Pour terminer, je désire remercier les membres du conseil d'administration, qui m'ont accordé leur confiance. Servir le public et les membres et veiller à la réalisation du plan stratégique et à la saine gestion de l'Ordre est un plaisir et un honneur.

La directrice générale et secrétaire,

Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA

Le personnel de l'Ordre **au 31 mars 2016**

L'innovation, la détermination et le dévouement ont un visage...

La passion au service de la profession

Dre Christiane Allard, m.v.

Dre Danielle Beaulieu, m.v.

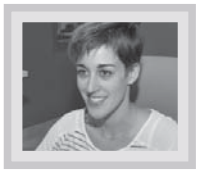
Mme Pascale Bouchard

Mme Lysanne Brunet

Mme Francine Charette

Mme Johanne Diotte

Dre Angela Drainville, m.v.

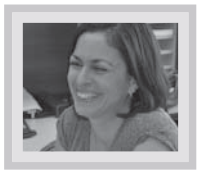
Dre Nancy Duguay, m.v.

Dre Andrée Lafaille, m.v.

Mme France Malo

Mme Sonia Martin

Mme Maryse Massy

Mme Patricia Noël

Dre Nathalie Parent, m.v.

Mme Johanne Potvin

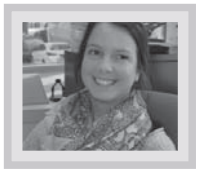
Mme Jessica Poulin

Mme Suzie Prince

Dre Sophie Roy, m.v.

Dr Éric Tremblay, m.v.

Dr André Trépanier, m.v.

Dre Sonia Voyer, m.v.

Dre Pia Windisch, m.v.

DIRECTION GÉNÉRALE

Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA...Directrice générale et secrétaire
Mme Sonia Martin.....Secrétaire de direction
Mme France Malo.....Technicienne comptable
Mme Francine Charette.....Secrétaire-réceptionniste et préposée au tableau de l'Ordre

BUREAU DU SYNDIC

Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V. .....Syndique
Dre Danielle Beaulieu, m.v., I.P.S.A.V. .....Syndique adjointe
Dre Nathalie Parent, m.v. .....Syndique correspondante
Dre Pia Windisch, m.v. .....Syndique correspondante
Mme Johanne Potvin .....Secrétaire de direction

SERVICE DE L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL

Dre Angela Drainville, m.v. .....Coordonnatrice
Mme Johanne Diotte .....Secrétaire de gestion par intérim
Dre Christiane Allard, m.v., M. Sc.....Inspectrice-conseil
Dre Nancy Duguay, m.v. .....Inspectrice-conseil
Dre Andrée Lafaille, m.v., M. Sc. .....Inspectrice-conseil
Dre Sophie Roy, m.v. .....Inspectrice-conseil
Dr André Trépanier, m.v. .....Inspecteur-conseil

SERVICE DE L'ADMISSION

Dr Éric Tremblay, m.v. .....Coordonnateur
Mme Jessica Poulin.....Secrétaire de gestion

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Mme Patricia Noël .....Coordonnatrice
Mme Maryse Massy .....Secrétaire-technicienne
Mme Pascale Bouchard .....Secrétaire de gestion

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

Mme Lysanne Brunet .....Coordonnatrice

L'Ordre compte seize employés à temps plein, deux employés à temps partiel, et quatre inspecteurs-conseils occasionnels.

Rapport d'activité du
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au *Code des professions* et aux règlements afférents, le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, à l'exception de ceux qui sont réservés aux membres réunis en assemblée générale.

Le conseil d'administration définit les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre et à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les médecins vétérinaires* et de toutes les lois et de tous les règlements applicables.

Au cours du dernier exercice, le conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec était composé du président, de 13 administrateurs élus, dont 12 élus au suffrage universel des membres et 1 élu au suffrage des administrateurs élus, et de 4 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public. Le poste d'administrateur pour représenter la région de Chaudière-Appalaches a été vacant du 20 janvier au 31 mars 2016, à la suite de la nomination du Dr André Trépanier au poste d'inspecteur-conseil.

RÉUNIONS

Au cours de l'exercice 2015-2016, le conseil d'administration a tenu cinq réunions :

Réunions régulières	5
Réunion extraordinaire	0

Les réunions du conseil d'administration pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 16 juin 2015
- 22 septembre 2015
- 15 décembre 2015
- 19 janvier 2016
- 29 mars 2016

Dr Joël Bergeron, m.v.

Dr Michel Carrier, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVO

Dr Patrick Cavanagh, m.v.

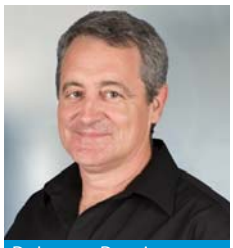
Dr Jacques Dupuis, m.v., M. Sc., DACVS

Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., DACVIM

M. Jean-Paul Gagné

Dr Jean Gauvin, m.v.

Me Daniel Gervais, notaire

Dr Mario Giard, m.v.

M. Guy Jauron

Dr Hugues Lacoste, m.v., M. Sc., DACVIM

Dr Alain Laperle, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc.

M. Jean Lefebvre

Dre Émilie Pelletier, m.v.

Dre Heïdie Pomerleau, m.v.

Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.

Dr André Trépanier, m.v.

Dr Simon Verge, m.v.

Poste	Nom	Région représentée	Domaine de pratique *	Élection / Nomination
Président	Dr Joël Bergeron, m.v.	----------	AC	Élu le 1er mai 2008 et réélu le 2 juin 2011 et le 5 juin 2014
Administratrice élue	Dre Heïdie Pomerleau, m.v.	Est	AC	Élue le 18 juin 2013
Administratrice élue	Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.	Québec	AC	Élue le 6 juin 2013
Administrateur élu	Dr André Trépanier, m.v.	Chaudière-Appalaches	GA	Élu en juin 2005 et réélu en mai 2013. Fin du mandat en janvier 2016
Administrateur élu	Dr Patrick Cavanagh, m.v.	Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie	AC	Élu en juin 2005 et réélu le 1er mai 2008, le 8 mai 2012 et le 5 mai 2015
Administrateur élu	Dr Simon Verge, m.v.	Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie	GA	Élu le 1er mai 2008 et réélu le 8 mai 2012 et le 5 mai 2015
Administrateur élu	Dr Hugues Lacoste, m.v., M. Sc., DACVIM	Montréal	AC	Élu le 25 mars 2014 et réélu le 5 mai 2015
Administrateur élu	Dr Jean Gauvin, m.v.	Montréal	AC	Élu le 29 mars 2016
Administrateur élu	Dr Mario Giard, m.v.	Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides	AC	Élu en juin 2005 et réélu le 1er mai 2008 et le 7 mai 2013
Administrateur élu	Dr Alain Laperle, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc.	Laval et Lanaudière	SP	Élu au printemps 1999 et réélu en juin 2002, 2005, 2008, 2011 et 2014
Administrateur élu	Dr Michel Carrier, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVO	Montérégie	ENS	Élu le 3 mai 2011 et réélu le 5 juin 2014
Administrateur élu	Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., DACVIM	Montérégie	AC	Élu le 28 juin 2011 et réélu le 5 juin 2014
Administrateur élu	Dr Jacques Dupuis, m.v., M. Sc., DACVS	Montérégie	AC	Élu le 5 juin 2014
Administratrice élue	Dre Émilie Pelletier, m.v.	Montérégie	AC	Élue le 28 juin 2011 et réélue le 5 juin 2014
Administrateurs nommés par l'Office des professions	M. Jean Lefebvre			Nommé le 17 juin 2008
	M. Guy Jauron			Nommé le 29 mars 2011
	M. Jean-Paul Gagné			Nommé le 2 juin 2011
	Me Daniel Gervais			Nommé le 2 juin 2011

*** DOMAINE DE PRATIQUE** : AC - Animaux de compagnie, GA - Grands animaux, SP - Santé publique, médecine réglementée, ENS - Enseignement

RÉALISATIONS

PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours du dernier exercice, le conseil d'administration a formulé 106 résolutions.

ADMINISTRATION

- Adoption des états financiers vérifiés 2014-2015;
- Adoption du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice 2014-2015;
- Adoption d'un nouveau plan d'amortissement;
- Recommandation à la prochaine assemblée générale annuelle de la reconduction du mandat de la firme Deloitte pour le mandat d'audit 2015-2016, moyennant des honoraires professionnels de 13 000 $;
- Élection des membres du comité exécutif pour l'exercice 2015-2016;
- Désignation des signataires bancaires pour l'exercice 2015-2016;
- Adoption d'une nouvelle grille tarifaire 2015 pour les services offerts aux membres;
- Adoption des priorités stratégiques 2015-2016;
- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2015;
- Autorisation à Mme Suzie Prince d'effectuer les placements financiers suggérés, conformément à la politique de gestion des avoirs financiers;
- Adoption du calendrier des élections 2016;
- Adoption de l'avis électoral, des bulletins et des formulaires de présentation pour les postes d'administrateurs pour l'élection 2016;
- Proposition aux membres réunis en assemblée générale annuelle d'une hausse de 3 % de la cotisation annuelle pour l'exercice 2016-2017;

- Attribution de la médaille de saint Éloi à la Dre Diane Blais;
- Attribution du Prix d'excellence TSA à Mme Catherine Letendre;
- Attribution de l'Ordre du mérite vétérinaire au Dr Alain Villeneuve;
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) de décerner le Mérite du CIQ à la Dre Manon L'Écuyer;
- Décision de tenir le Congrès vétérinaire québécois 2015 au Centre des congrès de Québec;
- Indexation des échelles salariales, des jetons de présence et de la rémunération des employés;
- Adoption des prévisions budgétaires révisées 2015-2016;
- Adoption des prévisions budgétaires 2016-2017;
- Autorisation d'utiliser le fonds affecté à la mise à jour du site Internet de 16 000 $, figurant aux états financiers de l'Ordre au 31 mars 2015, pour payer les travaux effectués dans ce projet au cours de l'exercice 2015-2016;
- Autorisation d'utiliser une partie du fonds affecté au logiciel de gestion des membres de 49 187 $, figurant aux états financiers de l'Ordre au 31 mars 2015, pour payer les travaux effectués dans ce projet au cours de la dernière année. Le solde du fonds affecté sera utilisé durant le prochain exercice;
- Autorisation d'utiliser une partie du fonds affecté au programme de reconnaissance des acquis pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger de 52 310 $, figurant aux états financiers de l'Ordre au 31 mars 2015, pour payer les travaux effectués dans ce projet au cours de la dernière année. Le solde du fonds affecté sera utilisé durant le prochain exercice;
- Création d'une affectation d'origine interne à même l'excédent financier enregistré en fin d'exercice 2015-2016 de 24 000 $ pour la rénovation de la bâtisse. Cette somme correspond à 10 $ par membre ayant payé une pleine cotisation. Ce montant s'ajoute au fonds qui totalisait 42 190 $ au 31 mars 2015;
- Adoption des priorités stratégiques 2016-2017;
- Adoption des objectifs de chacun des services de l'Ordre et de la présidence pour l'exercice 2016-2017;
- Octroi d'un contrat de rénovation à l'entreprise Construction Yves Martin pour un montant de 10 130 $;
- Octroi d'un contrat d'installation d'équipements audiovisuels et de visioconférence à la firme CEV inc. pour un montant de 31 862,50 $ plus taxes;
- Octroi d'un contrat pour la réfection des trottoirs extérieurs à la compagnie Les Entreprise Morrissette pour un montant de 21 232 $;
- Octroi d'un contrat pour la réalisation d'un audit TI à la firme KPMG pour un montant de 30 500 $;
- Autorisation à la directrice générale de commencer les travaux relativement à la planification stratégique 2017-2020;
- Création d'une journée thématique pour le domaine des grands animaux et le domaine des animaux de compagnie qui pourrait être présentée dans deux ou trois régions annuellement.

AFFAIRES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- Adoption du projet d'arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) unissant l'Ordre, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de France et le Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires de France proposé par le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) le 11 juin 2015 et transmission à nos homologues français.

POLITIQUES ET POSITIONS

- Modification de la politique de gestion des ressources humaines;
- Adoption d'une politique de formation continue pour les membres;
- Adoption d'une politique d'accréditation de la formation continue;
- Adoption d'une position sur le bannissement de certains types ou races de chiens;
- Adoption d'une position à l'égard de l'utilisation des animaux à des fins récréatives ou de divertissement;
- Adoption d'un avis visant à interdire la caudectomie et l'essorillement au Québec;
- Adoption d'un avis sur la dentisterie vétérinaire;
- Adoption d'une position sur les cliniques de micropuçage.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

- Autorisation à la syndique de demander à un juge un mandat pour l'utilisation de caméras de surveillance dans le cadre d'une enquête pour pratique illégale et octroi d'un budget de 14 000 $ pour cette enquête;
- Modification des normes minimales d'exercice;
- Adoption des normes d'exercice pour les services vétérinaires de refuges pour animaux de compagnie;
- Adoption des premières orientations en matière de thérapies complémentaires;
- Adoption du programme de surveillance générale 2016-2017.

ACTIVITÉS DE RAYONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

- Participation à la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec organisée par l'UPA au Parc Jean-Drapeau et sur 20 fermes au Québec, le dimanche 13 septembre 2015. Organisation de jeux interactifs scientifiques avec le public, présentation de la profession, remise de dépliants sur la profession, organisation d'ateliers pratiques d'échographie sur des chèvres pour le public et animation des enfants réalisée par la mascotte de l'Ordre. Présence de 12 000 visiteurs au Parc Jean-Drapeau et de 86 000 visiteurs sur les fermes;
- Participation à un rendez-vous citoyen de la Ville de Châteauguay pour discuter de gestion animalière;
- Participation comme partenaire de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux;
- Participation au groupe de travail du MAPAQ sur le bien-être des animaux de compagnie et de loisir.

FORMATION DE COMITÉS

- Création d'un nouveau groupe de travail sur la *Loi sur les médecins vétérinaires*;
- Création d'un comité de formation continue.

NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE MANDATS DES MEMBRES DE COMITÉS

- Renouvellement du mandat de Dre Marie-Josée Landry, membre du comité d'inspection professionnelle, pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Paul Desrosiers, membre du conseil de discipline, pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Mario Giard, président du conseil d'arbitrage des comptes, pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Christophe Céleste, Dr Jacques Dancosse, Dr Pascal Dubreuil et Dr Pierre-Yves Mulon, membres du comité d'admission, pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dre Ginette Bérubé, Dr Claude Forget et Me Daniel Gervais, membres du comité de révision, pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dre Sylvie B. Lussier et Dr Gilles Nault, membres du comité de l'assurance responsabilité professionnelle, pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Richard Bourassa, président du comité de l'assurance responsabilité professionnelle, pour un mandat de deux ans;

- Renouvellement du mandat de Dr Alain Laperle et de M. Jean Lefebvre, membres du comité de rémunération, pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Pierre Bédard, Dr Jérôme Del Castillo, Dre Josée Roy et Dr Daniel Venne, membres du comité des médicaments, pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Pierre Grégoire Dubé, membre du comité des spécialistes, pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Jacques Dupuis, président du comité des spécialistes, pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Roch Bourassa, président du comité de la reconnaissance du mérite, pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr André Vrins, président du comité du *Veterinarius+*, pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Jean Sirois, membre du comité du *Veterinarius+*, pour un mandat d'un an;
- Renouvellement du mandat de Dre Annie Daignault, Dre Geneviève Toupin et Dr Louis-Philippe de Lorimier, membres du comité du *Veterinarius+*, pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Patrick Cavanagh, Dre Joane Parent et Dre Chistine Theoret, membres du comité du *Veterinarius+*, pour un mandat de trois ans;
- Renouvellement du mandat de Dre Cécile Aenishaenslin, membre du comité du *Veterinarius+*, pour un mandat de quatre ans;
- Renouvellement du mandat de Dre Joëlle Garand, Dr Jean Moreau et Dre Denise Tousignant, enquêteurs experts, pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dre Jeanne Dufour, membre du comité d'inspection professionnelle, pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dr Sylvain Fournaise, Dre Suzanne Lecomte, Dre Geneviève Roy et Dr Jean-Yves Perreault, membres du conseil de discipline, pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dre Brigitte Lasnier, présidente du comité de révision, pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dre Martine Baillairgé, Dr Antoine Bourgeois, Dr Louis Mills et Dr Hugues Lacoste, membres du comité de révision, pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dr Hugues Lacoste, membre du comité de la reconnaissance du mérite, pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dr Christian Bédard, Dr Mouhamadou Diaw et Dr Sylvain Nichols, membres du comité du *Veterinarius+*, pour un mandat de trois ans;
- Nomination de Dr Michel Carrier, membre du comité d'audit, pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dre Heïdie Pomerleau, membre du comité de gouvernance, pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dre Anne-Claire Briseville, enquêteur expert pour le domaine des bovins, pour un mandat de deux ans.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

L'assemblée générale annuelle 2015 s'est tenue le jeudi 19 novembre 2015 au Centre des congrès de Québec.

L'assemblée générale annuelle 2016 se tiendra le jeudi 20 octobre 2016 au Centre des congrès de Québec.

Rapport d'activité du COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du *Code des professions* et au *Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*. Le comité exécutif est ainsi chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre.

Plusieurs sujets traités par le conseil d'administration ont d'abord été discutés avec le comité exécutif et ont fait l'objet de recommandations.

RÉUNIONS

Réunions régulières	6
Réunions extraordinaires	2

Les réunions du comité exécutif pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 21 avril 2015
- 26 mai 2015
- 19 juin 2015 (extraordinaire)
- 14 juillet 2015
- 25 août 2015
- 27 octobre 2015
- 19 janvier 2016 (extraordinaire)
- 23 février 2016

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président
Dr Alain Laperle, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., vice-président
Dr Simon Verge, m.v., administrateur
Dre Émilie Pelletier, m.v., administratrice
M. Jean Lefebvre, administrateur nommé
Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire

RÉALISATIONS

PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Au cours du dernier exercice financier, le comité exécutif a formulé 148 recommandations.

ADMISSION À L'EXERCICE

Au cours du dernier exercice, sur recommandation des comités d'admission ou des spécialistes, le comité exécutif a procédé à la reconnaissance d'équivalences de diplôme et de formation, à la délivrance de permis réguliers et de permis temporaires ainsi qu'à l'attribution de certificats de spécialistes (voir le rapport des activités du Service de l'admission).

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

Au cours du dernier exercice, le comité exécutif a refusé de réinscrire une personne au tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, compte tenu des conclusions des rapports médicaux reçus.

De plus, le comité exécutif a imposé un stage de perfectionnement dans le domaine des animaux de compagnie à un membre. Ce stage de perfectionnement était composé d'un cours de 135 heures du microprogramme en médecine des animaux de compagnie offert par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et de 200 heures dans un établissement vétérinaire approuvé par le comité d'inspection professionnelle. La réussite de ce stage était conditionnelle à la réussite d'une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle de ce membre dans le domaine des animaux de compagnie.

Il a également imposé un deuxième stage de perfectionnement de 200 heures à un membre dans le domaine des animaux de compagnie et il a obligé un membre pratiquant dans le domaine des animaux de compagnie à suivre la formation en ligne sur la tenue de dossiers, lui a remis le guide sur la tenue de dossiers inséré dans la revue *Le Veterinarius*, puis lui a imposé une visite d'accompagnement et de soutien pour la tenue de dossiers.

Enfin, le comité exécutif a imposé à un membre pratiquant dans le domaine des animaux de compagnie de compléter avec succès un nouveau stage de perfectionnement de 105 heures dans un établissement vétérinaire approuvé par le comité d'inspection professionnelle. La réussite de ce stage de perfectionnement était conditionnelle à la réussite d'une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle dans le domaine des animaux de compagnie au domicile professionnel du membre.

ADMINISTRATION

Au cours du dernier exercice, le comité exécutif a :

- adopté l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2014;
- attribué un contrat à l'entreprise PQM pour le développement d'une plateforme de formation continue pour un montant de 24 250 $;
- attribué un contrat à l'entreprise Vortex pour la conception du site Internet de l'Ordre au montant de 43 000 $;
- attribué un contrat à l'entreprise MAG Intégration pour le développement d'une application mobile pour les inspecteurs-conseils pour un montant de 6 380 $;
- approuvé l'embauche de Dr Éric Tremblay au poste de coordonnateur du Service de l'admission;
- approuvé l'embauche de Dre Nancy Duguay au poste d'inspectrice-conseil dans le domaine des animaux de compagnie;
- nommé la Dre Pia Windisch au poste de syndique correspondante;
- recommandé au conseil d'administration d'adopter la politique de rémunération et les échelles salariales 2015-2016;
- recommandé au conseil d'administration d'adopter la stratégie et le plan d'action soutenant les actions de l'Ordre dans le dossier de la modernisation de la *Loi sur les agronomes* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires*;
- autorisé la publication de l'avis sur la publicité adopté par le conseil d'administration;
- décidé d'analyser l'utilisation et la gestion des fonds du Conseil canadien des registraires vétérinaires (CCRV) avant de contribuer à son financement;
- décidé de participer et de commanditer la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec organisée par l'UPA le 13 septembre 2015 et de verser un montant de 2 500 $ à l'UPA pour l'événement;
- autorisé la directrice générale à amorcer les travaux relativement à la planification stratégique 2017-2020, notamment la conception d'un questionnaire pour les membres et d'un questionnaire pour les partenaires, ainsi que l'établissement de la démarche menant à l'adoption de la nouvelle planification stratégique par le conseil d'administration;
- décidé de ne plus diffuser le bulletin électronique *Le Veterinarius Flash* aux étudiants et aux membres du ReVeR et de fournir un accès à la Zone membre du site Internet de l'Ordre aux administrateurs nommés;
- décidé de conserver le programme d'assurances collectives pour les membres, mais de changer d'assureur en optant pour SSQ Groupe financier plutôt qu'Industrielle Alliance.

GESTION FINANCIÈRE

Au cours du dernier exercice, le comité exécutif a adopté les états des résultats, les balances de vérification et les listes de comptes mensuels. Il a également recommandé au conseil d'administration d'adopter les prévisions financières de l'exercice 2015-2016 et il a adopté le programme d'attribution des dons et commandites pour l'exercice 2015-2016, soit un montant de 2 500 $ distribué à des organismes en lien avec la santé animale.

Rapport du Bureau du syndic

Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V.
Syndique

Le mandat du syndic est de faire enquête lorsqu'il reçoit des informations selon lesquelles un membre aurait contrevenu aux lois ou aux règlements qui encadrent l'exercice professionnel. Au terme d'une enquête, le syndic répond à la demande par diverses mesures; il peut, notamment, proposer la conciliation du litige entre le professionnel et le demandeur d'enquête ou déposer une plainte devant le conseil de discipline.

Le syndic agit aussi comme responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qui relèvent de sa compétence, conformément aux dispositions prévues à cet effet par le *Code des professions*, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le Bureau du syndic a reçu 2 788 appels, dont 53 % provenaient de médecins vétérinaires qui s'interrogeaient sur différents aspects de la réglementation, et 41 % du public, qui désirait discuter avec un syndic d'une situation ou connaître ses droits et la démarche à suivre pour demander la tenue d'une enquête.

Malgré la publication d'un rappel sur la réglementation applicable à la fin du dernier exercice (2014-2015), la publicité des médecins vétérinaires a généré un grand nombre d'appels au Bureau du syndic, encore une fois cette année. Plusieurs publicités non conformes de médecins vétérinaires ont été transmises au Bureau du syndic pour enquête, dont plusieurs constituaient une récidive. Le Bureau du syndic a répondu à plusieurs demandes d'information qui ont nécessité l'ouverture d'une enquête et il a également procédé à des interventions ciblées auprès des contrevenants en leur transmettant un avis de non-conformité.

De plus, beaucoup de questions et de signalements portant sur l'exercice illégal de la profession par des non-membres ont été transmis au Bureau du syndic. Plusieurs demandes d'informations ont nécessité une intervention et l'ouverture d'une enquête, dont plusieurs se sont conclues par la transmission d'un avis de non-conformité.

Dossiers d'enquête sur un membre

	Nombre de dossiers
Dossiers ouverts au 31 mars 2015 (début de l'exercice)	307
Dossiers ouverts durant la période	172
Membres visés par ces 479 dossiers	379
Dossiers complétés durant la période	138
Dossiers réglés par conciliation du syndic en vertu de l'article 12 3.6 du Code des professions parmi les 138 dossiers complétés	56
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période, soit au 31 mars 2016	341

Décisions

	Nombre de décisions
Décision de porter une plainte disciplinaire (8 plaintes en préparation dans ces 15 dossiers)	15
Décision de ne pas porter de plainte disciplinaire	123
Nombre de plaintes disciplinaires déposées	0

ACCÈS À L'INFORMATION

Le syndic a répondu à quatre demandes d'accès concernant des informations relevant de sa compétence durant le présent exercice, dont l'une est actuellement en révision à la Commission d'accès à l'information.

TABLEAU DES ACTIVITÉS

479 dossiers d'enquête en cours
(307 de l'exercice précédent et 172 nouveaux)

341 dossiers sont toujours à l'étude au 31 mars 2016

138 dossiers ont été fermés de l'une ou l'autre des façons suivantes

- 15 par la préparation d'une plainte disciplinaire. Ces dossiers s'ajoutent à ceux de l'exercice précédent (23 plaintes disciplinaires en préparation);
- 1 par un signalement au MAPAQ;
- 56 par une conciliation de litige en vertu de l'article 123.6 du *Code des professions* dont :
  - 21 avec des reproches ou des recommandations dont 18 ont été transmis au CIP;
  - 3 avec des engagements qui ont été transmis au CIP;
  - 29 par la transmission d'un avis de non-conformité (ANC), notamment en matière de publicité;
  - 3 par la transmission d'un ANC dont un pour utilisation de procédés déloyaux, un pour vente de nourriture dans un établissement et le dernier pour vente de médicaments antiparasitaires;
- 5 par des conciliations de compte d'honoraires des médecins vétérinaires;
- 15 placés en veille et sujets à réouverture, soit parce que la preuve était insuffisante, parce qu'il y avait non-collaboration du plaignant ou que le membre qui faisait l'objet d'une enquête s'est retiré du tableau avant la fin de l'enquête;
- 29 dont l'enquête est terminée, présentement en processus de fermeture;
- 17 ont été fermés, car aucun acte dérogatoire n'a été identifié au terme de l'enquête.

CONCILIATION DES COMPTES

Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre concernant le montant d'un compte pour des services professionnels, acquitté ou non acquitté, peut demander par écrit la conciliation au syndic, et ce, tant que le membre n'a pas fait de demande en justice pour le recouvrement de ce compte.

Demandes

	Nombre de demandes
Reçues	5
Rejetées pour non-respect du délai	2
Ayant conduit à une entente	3

CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Mandaté par le conseil d'administration de l'Ordre, le Bureau du syndic veille au contrôle de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de la vente illégale de médicaments, conformément à l'article 188.1 du *Code des professions*.

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

	Nombre de demandes
Dossiers à l'étude au 31 mars 2015 - début de l'exercice	29
Dossiers ouverts durant la période	93
Dossiers complétés durant la période	54
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	68
Dossiers portant sur l'usurpation de titre réservé, exclusivement ou non	80

Enquêtes complétées

	Nombre de poursuites
Dossiers portant sur l'exercice illégal, dont 8 ont été fermés avec un ou des avis de non-conformité transmis aux personnes concernées	16
Dossiers portant sur l'usurpation de titre réservé, et fermés avec un avis de non-conformité transmis aux personnes concernées	2
Dossiers portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, dont 22 ont été fermés avec un ou des avis de non-conformité transmis aux personnes concernées	36

Poursuites pénales intentées

	Nombre de poursuites
Portant sur l'exercice illégal exclusivement	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé, exclusivement	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé*	0

*Note : 6 poursuites sont en préparation portant sur l'exercice illégal et l'usurpation du titre réservé.

Jugements rendus

Nombre de demandes	Intimés coupables	Intimés acquittés
Portant sur l'exercice illégal exclusivement	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé, exclusivement	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	1	0
Montant total des amendes imposées		21 500 $

Rapport du Service de la formation continue

Lysanne Brunet, coordonnatrice
du Service de la formation continue

Le Service de la formation continue de l'Ordre évalue les besoins des médecins vétérinaires et considère ensuite la pertinence d'organiser des activités de formation continue pour y répondre, tenant compte des opportunités de formation offertes sur le marché. Il organise le Congrès vétérinaire québécois et les différentes activités de formation continue offertes par l'Ordre annuellement.

De plus, le Service de la formation continue veille à l'encadrement des médecins vétérinaires qui ont à répondre de leurs obligations en matière de formation continue, notamment par l'établissement de critères de compétences et par l'opérationnalisation de mesures de vérification. Il surveille et approuve les formations et programmes donnés par les organismes externes et gère les demandes de reconnaissances des compagnies pharmaceutiques.

Enfin, le service développe des partenariats et assure l'atteinte des objectifs financiers en matière de publicité et commandites adoptés par le conseil d'administration.

RÉALISATIONS

CONGRÈS VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS 2015

Sous le thème « Pleins feux sur la santé animale! », le Congrès vétérinaire québécois 2015 a de nouveau convié les membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et de l'Association des techniciens en santé animale du Québec à se réunir à Québec du 19 au 21 novembre 2015.

Plus de 963 personnes ont assisté au congrès et le banquet du vendredi soir a réuni 500 convives. Médecins vétérinaires, techniciens en santé animale, gestionnaires d'établissements vétérinaires, secrétaires-réceptionnistes et animaliers ont ainsi pu mettre à jour et bonifier leurs compétences.

Encore une fois cette année, plus de 185 heures de formation continue ont été offertes par 85 conférenciers locaux et internationaux et le comité scientifique avait préparé 30 programmes différents, dont 6 ateliers pratiques. Les médecins vétérinaires des domaines des animaux de compagnie, des bovins, des animaux de laboratoire, des refuges, de la santé publique, des équins et des grandes populations ont pu mettre à jour leurs connaissances et un programme scientifique complet de deux jours a été préparé par et pour les techniciens en santé animale.

Le Salon des exposants comptait 86 kiosques et plus de 200 représentants ont accueilli les congressistes. L'industrie pharmaceutique, l'alimentation animale, l'instrumentation, les services professionnels, les équipements et les centres d'urgence et de spécialités étaient encore une fois très bien représentés.

Le vendredi soir, une soirée « Tapis Rouge » a permis de célébrer les acteurs de la santé animale. Les paparazzis étaient nombreux et l'entrée en salle digne d'Hollywood. Le banquet a permis d'honorer la Dre Diane Blais qui a reçu la Médaille de saint Éloi à titre posthume, la Dre Manon L'Écuyer qui s'est vue remettre le Mérite du CIQ et Mme Catherine Letendre qui a reçu le Prix d'excellence TSA 2015.

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE SUR L'USAGE JUDICIEUX DES ANTIMICROBIENS

Le conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires a décidé, en 2012, d'imposer à tous les membres un programme de formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens. Tous les membres de l'Ordre avaient l'obligation de suivre six heures de formation continue obligatoire, soit trois heures de formation du tronc commun et trois heures de formation du tronc spécifique à leur secteur de pratique. Tous les membres devaient suivre et réussir ce programme de formation continue obligatoire au plus tard le 31 mars 2015.

À la date limite, seulement 5 médecins vétérinaires sur les 2 500 que compte le Québec n'avaient pas suivi et réussi le programme de formation continue obligatoire de 6 heures et ces derniers devront se soumettre à une inspection particulière sur la compétence en matière d'usage judicieux des antimicrobiens en mai et juin 2016. C'est donc 100 % des médecins vétérinaires qui ont démontré leur compétence et leur compréhension de tous les principes relatifs à l'usage judicieux des antimicrobiens afin de limiter le phénomène de l'antibiorésistance.

Ateliers de formation continue offerts au cours de l'exercice 2015-2016

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres participants
Atelier pratique sur l'acupuncture vétérinaire	3	10
Atelier pratique sur l'échographie abdominale	3	8
Formation sur la gestion des comportements inacceptables au travail	6	14
Formation « Joindre une bannière ou un regroupement vétérinaire »	3	34
Atelier pratique sur la radiographie dentaire	4	12
Atelier pratique en chirurgie	3	17
Atelier pratique en dermatologie	3	6
Formation « S'adapter et gérer les résistances au changement »	6	10

FORMATION CONTINUE À DISTANCE

Un service de formation continue à distance est aussi offert aux membres. La vidéothèque compte plus de 100 titres avec questionnaires alors que le portail en ligne compte actuellement 40 webinaires accessibles en tout temps pour les membres et ce dernier s'enrichit continuellement.

Statistiques de location et de visionnement pour l'exercice 2015-2016

- Location de DVD : 28 membres (78 locations)
- Visionnement de webinaires :
- Plateforme temporaire pour le programme FCO : 136 visionnements
- Nouveau portail de l'Ordre : 91 visionnements

RECONNAISSANCE DE FORMATION CONTINUE

Le Service de l'admission, en collaboration avec le Service de la formation continue, publie un babillard de formation continue dans chaque édition de la revue *Le Veterinarius* afin d'informer les membres des activités pouvant leur permettre d'enrichir leurs connaissances et de développer leurs compétences.

L'Ordre accrédite également les formations offertes par différentes organisations québécoises, canadiennes, américaines et internationales. En outre, au cours de l'exercice 2015-2016, la direction du Service de l'admission a analysé 37 demandes de reconnaissance de formations données par des entreprises pharmaceutiques, d'alimentation animale et d'autres organismes privés.

RESPECT DE LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE POUR LA PÉRIODE 2014-2016

Tout médecin vétérinaire qui ne respecte pas la politique de formation continue en vigueur exigeant 20 heures de formation continue pour un médecin vétérinaire généraliste, et 30 heures pour un spécialiste, par période de 2 ans, et qui n'est pas en mesure de se justifier, doit démontrer sa compétence devant le comité d'inspection professionnelle.

Au cours de l'exercice 2015-2016, aucun membre n'a fait l'objet d'une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle en raison du non-respect des exigences de formation continue.

Rapport du Service des communications

Patricia Noël, coordonnatrice
du Service des communications

Le Service des communications assure le rayonnement de l'Ordre et de la profession au Québec. Pour assumer son mandat et faire connaître l'Ordre ainsi que ses prises de position, le Service des communications diffuse l'information jugée d'intérêt aux membres, au public et aux médias, et ce, par l'entremise de différents outils de communication. De plus, il assure la réalisation du plan de communication 2011-2015.

RÉALISATIONS

REVUE *LE VETERINARIUS*

Au cours du dernier exercice, l'équipe a continué d'enrichir le contenu de la revue *Le Veterinarius*, et cinq éditions de cette dernière ont été produites et distribuées aux membres ainsi qu'aux abonnés.

L'Ordre a également intégré trois encarts scientifiques dans trois de ces cinq éditions.

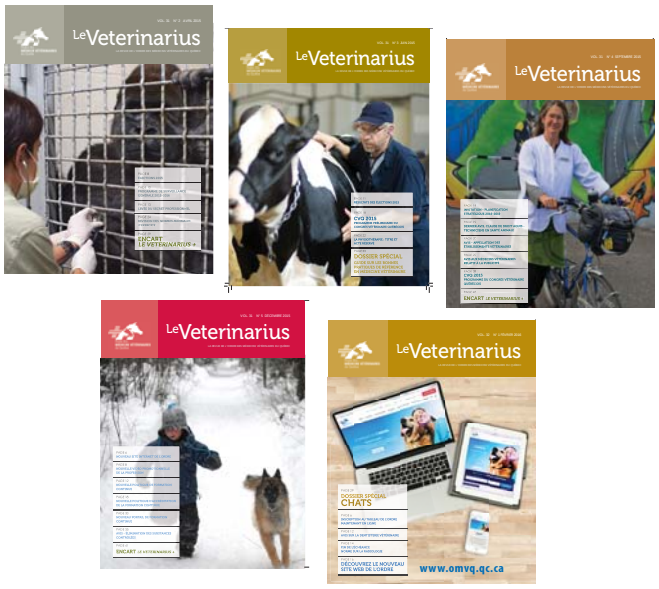

JOURNÉE PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC 2015

Le Service des communications a organisé la première participation de l'Ordre, à titre de partenaire, à la journée Portes ouvertes sur les fermes, une activité de l'Union des producteurs agricoles qui a eu lieu le dimanche 13 septembre 2015. Lors de cette journée, 126 fermes étaient ouvertes au public et un grand rassemblement avait lieu au parc Jean-Drapeau afin de faire mieux connaître le monde agricole aux citadins. Les médecins vétérinaires étaient présents sur 20 des 58 fermes d'élevage afin de faire découvrir la profession aux visiteurs et l'Ordre s'est grandement démarqué à son kiosque au parc Jean-Drapeau, où une foule d'activités (quiz, exposition, ateliers éducatifs, mascotte, etc.) étaient organisées afin que les visiteurs puissent en apprendre davantage sur le rôle du médecin vétérinaire auprès des grands animaux.

VIDÉO PROMOTIONNELLE SUR LA PROFESSION

L'équipe a coordonné la production d'une vidéo promotionnelle sur la profession de médecin vétérinaire présentant cinq portraits de médecins vétérinaires œuvrant dans différents domaines de pratique. La vidéo a été présentée aux membres lors du Congrès vétérinaire québécois et déposée sur le site Internet de l'Ordre par la suite.

PRÉSENTATIONS POWERPOINT SUR LA PROFESSION

Au cours de l'exercice, l'équipe a conçu deux présentations permettant aux membres et à l'Ordre de présenter la profession de médecin vétérinaire aux jeunes du primaire et aux étudiants de niveaux secondaire et collégial. Les deux présentations sont abondamment illustrées et permettent aux jeunes d'apprécier la diversité de la pratique et les exigences requises pour pouvoir devenir à leur tour médecin vétérinaire.

LES DEMANDES MÉDIAS

Cinquante-deux demandes médias ont été acheminées au Service des communications au cours du dernier exercice, comparativement à 36 l'an dernier et à 37, il y a deux ans. Les demandes médias se sont conclues par des entrevues accordées par le président de l'Ordre ou une personne déléguée par ce dernier. Certaines demandes de la part des médias se sont limitées à la transmission d'informations ou de précisions.

Nombre de demandes médias

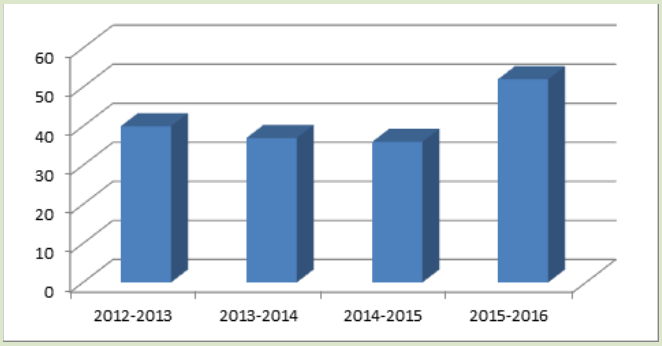

L'Écho Abitibien
Médecins vétérinaires équins en Abitibi
1er avril 2015

Journal de Québec
Intoxication de chiens à Pâques
7 avril 2015

TV5
Animaux exceptionnels
8 avril 2015

La Presse
Le cannabis comme traitement chez les animaux
13 avril 2015

Journal L'Information
Avis de l'Ordre concernant le dégriffage félin
15 avril 2015

Radio-Canada - Bien dans son assiette
Inspection des aliments
20 avril 2015

Radio-Canada
Gestion animalière – ville de Montréal
1er mai 2015

Agence Science Presse
L'antibiorésistance
4 mai 2015

La Presse
Tests d'ADN sur les excréments de chien
7 mai 2015

Radio de Radio-Canada
Projet de loi sur le statut juridique de l'animal
5 juin 2015

La Terre de chez nous
Projet de loi sur le statut juridique de l'animal
5 juin 2015

La Presse
Utilisation des antibiotiques dans les élevages
8 juin 2015

Journaliste pigiste
Assurances pour les animaux
10 juin 2015

Journal L'Avantage
Projet de loi sur le statut juridique de l'animal
11 juin 2015

Le Bel Âge
L'adoption d'un animal de compagnie
29 juin 2015

Radio-Canada
Avis de l'Ordre concernant les calèches à Montréal
17 juillet 2015

Radio-Canada
Le syndrome de Noé – impact sur la santé et le bien-être animal
22 juillet 2015

Journal de Montréal
Effets de la chaleur et de la canicule sur la santé et le bien-être animal
29 juillet 2015

Le Courrier de Saint-Hyacinthe
Position de l'Ordre sur l'utilisation des animaux lors de rodéos
7 août 2015

Journal de Montréal
Avis de l'Ordre concernant les calèches à Montréal
13 août 2015

TVA
Validation concernant le tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
15 août 2015

L'Œil Régional
Gestion animalière et euthanasies
3 septembre 2015

Salut Bonjour
Lancement Anima-Québec
10 septembre 2015

Revue Marche et randonnée
Vêtements pour chiens
6 octobre 2015

The Gazette
Micropuçage : propriété d'un animal
16 octobre 2015

La Presse
Le cannabis comme traitement chez les animaux
26 novembre 2015

Canadian Press
Position de l'Ordre concernant l'essorillement
12 janvier 2016

Journal de Montréal
Les médecins vétérinaires qui pratiquent l'acupuncture
21 janvier 2016

Radio de Radio-Canada
L'utilisation de méthodes punitives dans l'éducation des animaux
4 février 2016

Journal Le Soleil
Avis d'interdiction de l'Ordre concernant la caudectomie et l'essorillement
5 février 2016

Journal de Québec
Avis d'interdiction de l'Ordre concernant la caudectomie et l'essorillement
5 février 2016

Radio-Canada
Avis d'interdiction de l'Ordre concernant la caudectomie et l'essorillement
5 février 2016

Cogéco
Avis d'interdiction de l'Ordre concernant la caudectomie et l'essorillement
5 février 2016

Radio-Canada - télévision
Avis d'interdiction de l'Ordre concernant la caudectomie et l'essorillement
5 février 2016

Le Devoir
Avis d'interdiction de l'Ordre concernant la caudectomie et l'essorillement
5 février 2016

98,5 FM - Puisqu'il faut se lever
Avis d'interdiction de l'Ordre concernant la caudectomie et l'essorillement
7 février 2016

Radio-Canada - RDI Économie
Regroupement de médecins vétérinaires indépendants
8 février 2016

Radio-Canada - Téléjournal Estrie
Allégations d'exercice illégal de la médecine par des médecins vétérinaires
9 février 2016

Granby Express
Avis d'interdiction de l'Ordre concernant la caudectomie et l'essorillement
8 février 2016

Radio de Radio-Canada
Allégations d'exercice illégal de la médecine par des médecins vétérinaires
9 février 2016

107,7 Estrie
Allégations d'exercice illégal de la médecine par des médecins vétérinaires
10 février 2016

Radio-Canada - Entrée principale
Avis d'interdiction de l'Ordre concernant la caudectomie et l'essorillement
15 février 2016

Journal de Montréal
Demande de vérification d'un dossier disciplinaire
18 février 2016

Groupe PVP
Le rapport des Québécois avec les animaux de compagnie
25 février 2016

La Presse
La diète végétarienne chez nos animaux de compagnie
29 février 2016

La Presse
Dossier sur les morsures de chiens
29 février 2016

Magazine Le Virage
Dossier sur les animaux de compagnie
1er mars 2016

Le Progrès Dimanche
Règlementation sur le micropuçage
9 mars 2016

Journal L'Information
Règlement concernant le port obligatoire de muselière pour certaines races de chiens à Ste-Julie
10 mars 2016

Radio de Radio-Canada
Accusations de cruauté envers les animaux pour Cesar Millan aux États-Unis
11 mars 2016

Étudiants journalisme UQAM
Loi modifiant le statut juridique de l'animal et avis d'interdiction de l'Ordre concernant la caudectomie et l'essorillement
23 mars 2016

Radio-Canada - La semaine verte
L'ostéopathie chez les grands animaux et les équins
23 mars 2016

DIFFUSION DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Au cours du dernier exercice, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a diffusé huit communiqués de presse :

- Avril 2015 : Le dégriffage félin — bien se renseigner pour prendre une décision éclairée
- Avril 2015 : Les médecins vétérinaires du Québec, chefs de file dans la lutte contre l'antibiorésistance
- Avril 2015 : L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec partage les inquiétudes du vérificateur général du Canada
- Mai 2015 : Vive opposition du milieu agricole et vétérinaire à la décision du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de fermer le Centre régional en pathologie de L'Assomption
- Novembre 2015 : Les élus municipaux et la communauté vétérinaire du Québec s'unissent pour dessiner un Québec plus dynamique et efficace en matière de gestion animalière
- Janvier 2016 : L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est certifié Employeur Remarquable par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
- Janvier 2016 : Mise en garde de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec à l'égard de l'usage de méthodes punitives dans l'éducation des animaux
- Mars 2016 : Le maire d'Acton Vale se rétracte et s'excuse auprès de la profession vétérinaire pour les propos tenus sur les ondes de Radio-Canada

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DU RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a produit un répertoire des membres qui a été acheminé à tous les membres en octobre 2015.

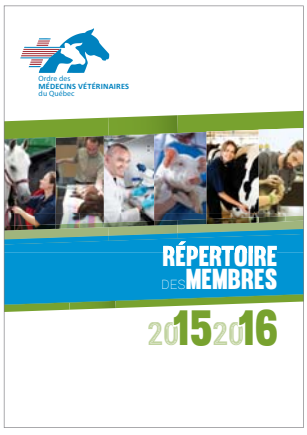

SITE INTERNET DE L'ORDRE

Dans le courant du dernier exercice, l'équipe a soutenu la direction générale dans le développement du nouveau site Internet de l'Ordre. Lancé en décembre 2015, le nouveau site est devenu la principale plateforme de communication entre l'Ordre et ses différents publics cibles. Le Service des communications a également continué d'assumer, en collaboration avec les autres services de l'Ordre, la mise à jour de l'ancien et du nouveau site Internet de l'Ordre.

PRODUCTION ET DIFFUSION DU BULLETIN ÉLECTRONIQUE *LE VETERINARIUS FLASH*

De manière ponctuelle, le Service des communications a diffusé des capsules d'information par l'entremise du bulletin électronique *Le Veterinarius Flash*. Ainsi, au cours du dernier exercice, 68 bulletins électroniques ont été transmis par courriel aux membres et aux abonnés.

GESTION DES APPELS TÉLÉPHONIQUES

Durant le dernier exercice, 3 379 appels téléphoniques ont été reçus à l'Ordre et ont été acheminés aux services appropriés pour en assurer le traitement. Ces appels provenaient autant des membres que du public. Ce nombre d'appels est inférieur à celui enregistré l'an passé, alors que 3 620 appels avaient été enregistrés, ce qui correspond à une diminution de 6,65 %.

Nombre d'appels téléphoniques

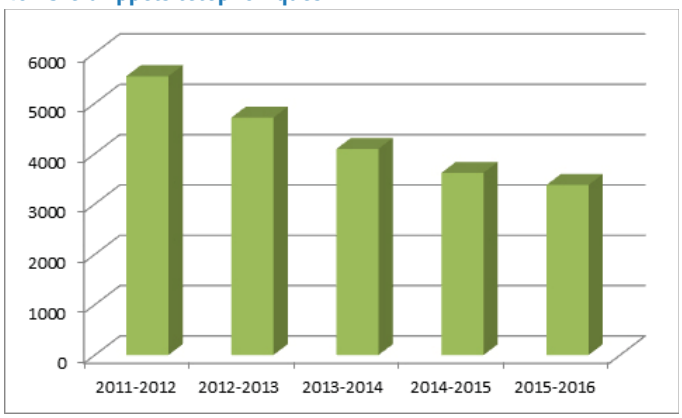

Rapport du Service de l'admission

Dr Éric Tremblay, m.v., coordonnateur
du Service de l'admission

Le Service de l'admission assure la gestion des procédures, des programmes, des demandes d'admission et leur préparation pour les comités liés à l'admission ainsi qu'au renouvellement des inscriptions au tableau de l'Ordre. De plus, il soutient les opérations liées au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle des membres.

Rapport du comité d'admission

Le comité d'admission à l'exercice de la profession a pour mandat d'étudier les demandes d'admission présentées par les candidats possédant un diplôme obtenu hors Québec, notamment toute demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation, de délivrance de permis et d'autorisation spéciale, et de faire des recommandations au comité exécutif. Les demandes étudiées par le comité d'admission sont analysées en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste* de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes* de *l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec* et du *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux* de *l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*.

RÉUNIONS

Réunions régulières	5
Réunions extraordinaires (téléphoniques)	2

MEMBRES

Dr Christophe Céleste, m.v. Dr Jacques Dancosse, m.v. Dr Pascal Dubreuil, m.v. Dr Pierre-Yves Mulon, m.v.	Dr Éric Tremblay, m.v., secrétaire du comité Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA, secrétaire de l'Ordre

RÉALISATIONS

ACTIVITÉS LIÉES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

Nombre de demandes	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	5	5	0	0
Hors du Canada	31	4	27	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				36

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis

Nombre de demandes	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	27	11	0	16	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis					27
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de l'Ordre concernant la formation à acquérir*					0

*Note : Le *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste* de l'*Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, pris en application du paragraphe c) de l'article 93 du *Code des professions*, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

ACTIVITÉS LIÉES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance

Nombre de demandes	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*	14	14	0	0
Permis temporaires en vertu de l'article 41 du *Code des professions*	57	57	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du *Code des professions*	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu de l'alinéa 2° de l'article 42.1 du *Code des professions*, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du *Code des professions*, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu				0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre de demandes
Reçues	82
Acceptées	82
Refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas les diplômes requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre de demandes
Reçues	2
Acceptées	2
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre de demandes
Reçues	6
Acceptées	6
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Au cours du présent exercice, le président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a, en vertu de l'article 42.4 du *Code des professions*, accordé 16 autorisations spéciales à des personnes légalement autorisées à exercer la profession hors du Québec.

Rapport du Service de l'encadrement professionnel

Dre Angela Drainville, m.v., coordonnatrice du Service de l'encadrement professionnel

Le Service de l'encadrement professionnel a la responsabilité de la gestion et du suivi de plusieurs dossiers relatifs à la qualité de l'exercice et à la compétence des membres de la profession, notamment de la mise en œuvre du programme de surveillance générale. Il a également la responsabilité de répondre aux questions relatives à la réglementation, aux Normes minimales d'exercice et à la pratique professionnelle des médecins vétérinaires lorsque ces questions ne s'inscrivent pas dans un contexte de plainte de la part du public.

Rapport du comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres et il procède, notamment, à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. De plus, à la demande du conseil d'administration ou de sa propre initiative, le comité procède à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle d'un membre, à laquelle peuvent s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au conseil d'administration et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel, dans le but d'assurer la protection du public.

En outre, le comité informe également la syndique lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du *Code de déontologie des médecins vétérinaires* ou de la *Loi sur les médecins vétérinaires* et ses règlements.

RÉUNIONS

Réunions régulières	5
Réunions extraordinaires	2

MEMBRES

MEMBRES
Dre Brigitte Boucher, m.v., présidente
Dre Sarah Despatie, m.v.
Dre Jeanne Dufour, m.v. (à partir du 16 juin 2015)
Dr Sylvain Forget, m.v.
Dre Marie-Josée Landry, m.v.
Dre Marie-Christine Lefrançois, m.v.
Dre Sylvie Robin, m.v.

Dre Angela Drainville, m.v., secrétaire (à partir du 27 août 2015)
Dre Isabelle Lacombe, m.v., I.P.S.A.V., secrétaire par intérim (jusqu'au 27 août 2015)

INSPECTEURS-CONSEILS
Dre Christiane Allard, m.v., M. Sc.
Dre Nancy Duguay, m.v. (à partir du 17 septembre 2015)
Dre Andrée Lafaille, m.v., M. Sc.
Dre Sophie Roy, m.v.
Dr André Trépanier, m.v. (à partir du 15 février 2016)
Dre Claudine Vigneault, m.v., I.P.S.A.V. (jusqu'au 8 juin 2015)

EXPERTS
Dre Anne-Claire Brisville, m.v.
Dr Marcel Delorme, m.v.
Dre Martine Denicourt, m.v.
Dre Dominique Ducharme, m.v.
Dre Marilyn Dunn, m.v.
Dr Gilles Fecteau, m.v.
Dre Joëlle Garand, m.v.
Dr Gilbert Hallé, m.v.
Dre Brigitte Lasnier, m.v.
Dr Jean Moreau, m.v.
Dr Daniel Perron, m.v.
Dre Sylvie Surprenant, m.v.
Dre Sylvie St-Georges, m.v.
Dre Denise Tousignant, m.v.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations les plus fréquentes à la suite de la surveillance générale concernaient principalement :

- la tenue des dossiers;
- la conformité de l'appellation de l'établissement;
- les heures d'ouverture et la présence vétérinaire en fonction du type d'appellation;
- le service de radiologie dans les cliniques vétérinaires, obligatoire à partir du 14 décembre 2015;
- le respect du *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires;*
- le registre et la garde sécuritaire des substances contrôlées;
- la conservation adéquate des médicaments selon les recommandations du fabricant;
- la conformité des ordonnances et l'exécution des ordonnances renouvelables;
- l'utilisation des médicaments en dehors des directives de l'étiquette;
- les ententes pour les urgences;
- les protocoles d'anesthésie et d'analgésie;

Nombre de médecins vétérinaires inspectés

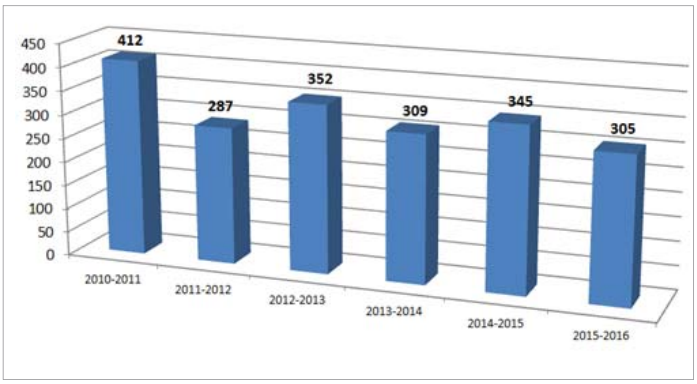

- la modernisation de la bibliothèque;
- l'identification adéquate et permanente des films radiographiques;
- la conformité du local pour l'hospitalisation et le traitement des animaux contagieux;
- la publicité relative à l'exercice en société et l'utilisation des médias sociaux;
- la vente d'animaux au sein d'un établissement vétérinaire.

Vérification

	Animaux de compagnie		Bovins et équins		Grandes populations animales		Santé publique vétérinaire		Total	
Nombre m.v. dans nombre établissements	Nbre m.v.	Nbre établ.*	Nbre m.v.	Nbre établ.*	Nbre m.v.	Nbre établ.*	Nbre m.v.	Nbre établ.*	Nbre m.v.	Nbre établ.*
Visites régulières	246	94	5	1	0	0	0	0	251	95
Visites rapprochées	7**	7	0	0	0	0	0	0	7	7
Visites de contrôle	10	7	0	0	0	0	0	0	10	7
Inspections régulières à distance	17	6	0	0	0	0	20	14	37	20
Total des inspections Répartition (%) par domaine de pratique	**280 91,8 %**	**114 88,4 %**	**5 1,6 %**	**1 0,8 %**	**0**	**0**	**20 6,6 %**	**14 10,9 %**	**305 100 %**	**129 100 %**
Questionnaires prévisites ou d'autoévaluation transmis aux membres	280	S. O.	5	S. O.	0	S. O.	20	S. O.	305	S. O.
Questionnaires prévisites ou d'autoévaluation retournés au comité	280	S. O.	5	S. O.	0	0	20	S. O.	305	S. O.
Rapports de vérification dressés à la suite d'une inspection	279	S. O.	5	S. O.	0	S. O.	20	S. O.	304	S. O.

* Pour un même établissement vétérinaire où différents types de visites visaient différents médecins vétérinaires, le type de visite attribué à l'établissement est déterminé en fonction de l'ordre de priorité suivant : contrôle, rapprochée et régulière.
** Dont une visite rapprochée sans préavis au médecin vétérinaire.

Nombre de recommandations suivant la visite d'inspection professionnelle

Nombre de Recommandations	5 ou moins		6 à 10		11 à 15		16 et plus		Total	
Nombre m.v. dans nombre établissements	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*
Animaux de compagnie	36	14	105	47	94	30	27	16	262	107
Animaux de compagnie (à distance)	3	2	12	4	2	0	0	0	17	6
Grands animaux	0	0	4	1	1	0	0	0	5	1
Grandes populations animales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Santé publique vétérinaire	20	14	0	0	0	0	0	0	20	14
TOTAL	59	30	121	52	97	30	27	16	304	128

* Fondé sur le nombre de recommandations le plus bas formulé aux médecins vétérinaires d'un même établissement.

N.B. Afin d'assurer une lecture adéquate de ces statistiques, il est important de préciser que celles-ci sont en chiffres absolus et ne tiennent pas compte du nombre de points sur lesquels porte l'inspection, selon le domaine de pratique et le type d'établissement, soit 68 pour les animaux de compagnie, 33 pour les bovins, 29 pour les équins et 33 pour les grandes populations animales. La différence du nombre de paramètres vérifiés s'explique par la nature même des établissements visités. En outre, il est important de rappeler que chaque point à corriger par rapport à la tenue de dossiers compte pour une recommandation. Ainsi, un médecin vétérinaire dont la tenue de dossiers présente de nombreuses lacunes aura donc un nombre plus élevé de recommandations, ce qui reflète le plus fidèlement possible l'évaluation de sa pratique.

Décision du comité pour la prochaine visite d'inspection professionnelle

Prochaine visite	Contrôle		Rapprochée		Régulière 2 à 4 ans		Régulière 5 ans ou plus		cycle de l'établissement		Inspection particulière		Décision à venir		Total	
Nbre m.v. ds nbre établ.	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*
Animaux de compagnie	12**	9	22	12	49	22	174	58	3	2	1	S.O.	3	3	267	106
Animaux de compagnie (à distance)	1	1	0	0	9	2	6	3	1	1	0	S.O.	0	0	17	7
Grands animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	S.O.	5	1	5	1
Grandes populations animales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	S.O.	0	0	0	0
Santé publique vétérinaire	0	0	0	0	0	0	20	14	0	0	0	S.O.	0	0	20	14
TOTAL	13	10	22	12	58	24	200	75	4	3	1	S.O.	8	4	309	128

* Lorsque des décisions différentes sont prises pour les membres d'un même établissement, la décision reflétant davantage la conformité des locaux est attribuée à l'établissement.

** Dont deux médecins vétérinaires qui se sont vus imposer une soumission de dossiers pour analyse dans un délai de 6 mois.

Inspections particulières portant sur la compétence professionnelle

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	1
Rapport d'inspection particulière dressé	1

Information à la syndique

	Nombre
Nombre de membres ayant fait l'objet d'un partage d'information ou d'un transfert au syndic (en application du 5e alinéa de l'article 112 du *Code des professions*)	8

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter certaines activités avec succès

	Nombre
Un stage de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage de perfectionnement avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2

Décisions du conseil d'administration

	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	14
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	2

AUTRES ACTIVITÉS

De plus, le comité d'inspection professionnelle a :

- révisé certaines exigences des normes minimales d'exercice et des normes d'appellation et a recommandé des modifications au conseil d'administration;
- révisé le programme d'inspection en santé publique pour l'adapter à la réalité de tous les médecins vétérinaires de ce domaine de pratique;
- analysé les normes pour les refuges proposées par un groupe de travail, puis recommandé des normes pour les refuges au conseil d'administration;
- recommandé au conseil d'administration une position sur la vente ou l'adoption d'animaux dans les établissements vétérinaires;
- recommandé au conseil d'administration de nouvelles directives concernant l'organisation de cliniques de micropuçage;
- adopté une position sur les visites à domicile à titre de service offert par les établissements vétérinaires tels des cliniques ou des hôpitaux vétérinaires;
- recommandé au conseil d'administration une directive sur la publicité et les règles d'affichage pour l'unité mobile utilisée lors des visites à domicile effectuées par les établissements vétérinaires;
- révisé la procédure d'élimination des substances contrôlées par les établissements vétérinaires, conformément aux exigences réglementaires de Santé Canada;
- conçu une foire aux questions composée de 260 questions et réponses et de 125 positions adoptées par le comité d'inspection professionnelle au cours des 5 dernières années pour consultation par les membres à partir du site Web de l'Ordre;
- autorisé l'ouverture d'une clinique de stérilisation ciblée permanente et la tenue de deux cliniques de stérilisation ciblée ponctuelles;
- autorisé la tenue de 33 cliniques de micropuçage;
- accepté 30 demandes d'attestation de la clause des droits acquis pour TSA avant la date buttoir du 31 décembre 2015;
- poursuivi le développement du module Inspection professionnelle dans le nouveau logiciel de gestion des membres de l'Ordre;
- poursuivi les activités menant à la création d'un rapport d'inspection automatisé et uniforme;
- participé au cours DMV4510 pour les étudiants de 4e année de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

PROGRAMME ANNUEL DE SURVEILLANCE

Lors de la réunion du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec du 31 mars 2015, le conseil d'administration a adopté le programme de surveillance générale pour l'exercice 2015-2016, soit :

Principes généraux

- Le programme de surveillance générale de l'exercice est basé sur des visites régulières d'inspection dans un intervalle de trois à sept ans.
- Un médecin vétérinaire conforme, qui n'a eu que très peu de recommandations lors de sa dernière visite, et dont la prochaine visite a été planifiée dans cinq ou sept ans, peut être admissible à une inspection professionnelle sur papier.
- Cela permet de visiter en priorité les médecins vétérinaires qui ne sont pas conformes. Ainsi, si un médecin vétérinaire présente de nombreuses lacunes par rapport aux normes et règlements, l'intervalle entre deux visites est diminué. La date de la prochaine visite, régulière, rapprochée ou de contrôle, est déterminée en fonction du nombre et de l'importance des recommandations, et ce, en considérant si celles-ci ont déjà été signalées lors de visites précédentes.
- Une visite de contrôle peut être faite dans un délai de trois, six ou douze mois, selon le cas.
- À la suite d'une visite de contrôle satisfaisante, le comité d'inspection professionnelle (CIP) procède habituellement à une visite rapprochée dans un délai d'environ un an afin de s'assurer que la situation se maintient.
- Pour un nouvel établissement, de même qu'à la suite de travaux de rénovation majeurs ou d'un déménagement, la visite se fait dans l'année qui suit l'ouverture ou la fin des travaux.
- La surveillance générale de l'exercice porte principalement sur l'évaluation des compétences professionnelles et sur la tenue des dossiers.

Liste des visites

- Environ 330 médecins vétérinaires seront inspectés au cours de l'exercice 2015-2016.
- La répartition des médecins vétérinaires à inspecter, selon les domaines d'exercice, est la suivante :
  - 70 % pour les animaux de compagnie, soit 229 médecins vétérinaires;
  - 23 % pour les bovins, les grandes populations animales et les équins, soit 79 médecins vétérinaires;
  - 7 % pour la santé publique vétérinaire, soit 22 médecins vétérinaires.
- Le comité visitera les médecins vétérinaires qui apparaissent sur la liste des visites pour l'année 2015-2016 et inspectera, de façon prioritaire, ceux dont la visite est en retard ainsi que ceux qui nécessitent un suivi rapproché.
- Les visites de contrôle seront ajoutées à cette liste.
- Dans la mesure du possible, le comité essaiera de regrouper les visites par région.
- Au besoin, des inspections particulières portant sur la compétence professionnelle de médecins vétérinaires pourront être demandées.

Médecins vétérinaires visités

Dans la mesure du possible, tous les médecins vétérinaires qui travaillent dans un établissement sont visités en même temps.

Dans le cas d'un nouveau diplômé, l'inspection se fait dans les 24 mois qui suivent l'obtention du permis d'exercice. La méthode d'inspection est alors orientée selon le statut de l'établissement où le médecin vétérinaire travaille :

- Si l'établissement est conforme et n'est pas sur la liste des inspections prochaines, seul le nouveau médecin vétérinaire est inspecté et l'inspection est alors faite sur papier : le médecin vétérinaire doit remplir le questionnaire prévisite et fournir des copies de dossiers permettant d'évaluer sa tenue de dossiers;
- Par contre, si l'établissement a reçu plusieurs recommandations lors de la dernière inspection, le nouveau médecin vétérinaire est visité.

Dans le cas d'un changement de domaine d'exercice ou d'une réinscription au tableau après plusieurs années d'absence, l'inspection se fait approximativement dans les 12 mois qui suivent le changement ou la réinscription. Selon le statut de l'établissement où le médecin vétérinaire travaille, lui seul est visité ou il est visité avec l'un des propriétaires ou encore avec tous les médecins vétérinaires de l'établissement.

Dans le cas d'une pratique mixte où le médecin vétérinaire exerce majoritairement dans le domaine des grands animaux :

- Si le médecin vétérinaire travaille occasionnellement dans le domaine des animaux de compagnie, seulement pour dépanner, l'inspecteur-conseil du domaine des grands animaux vérifie alors, au moment de la visite, la nature du travail de ce dernier dans le domaine où un faible pourcentage de pratique est déclaré. Par la suite, il dresse un rapport au CIP qui décide si une visite par un inspecteur-conseil du domaine des animaux de compagnie est requise ou non;
- Toutefois, quel que soit le pourcentage déclaré, si le médecin vétérinaire travaille sur une base régulière dans le domaine des animaux de compagnie, même s'il ne s'agit que de quelques heures par semaine, celui-ci est aussi inspecté dans ce secteur d'activité.

Médecins vétérinaires qui exercent dans le domaine de la santé publique vétérinaire

Afin d'évaluer l'exercice de la profession dans le domaine de la santé publique vétérinaire, le CIP a préparé un formulaire d'inspection professionnelle destiné aux médecins vétérinaires qui pratiquent dans ce secteur d'activité. Ce formulaire, inspiré du questionnaire prévisite utilisé dans les autres domaines d'exercice, comprend des questions générales sur les fonctions et activités professionnelles, l'expérience professionnelle, la formation continue ainsi que les outils de travail, l'équipement et la bibliothèque dont dispose le médecin vétérinaire.

Ce formulaire sert de point de départ au programme de surveillance générale dans ce domaine d'exercice et sera transmis aux médecins vétérinaires qui déclarent des activités professionnelles dans les domaines de l'inspection des aliments et du contrôle des épizooties. Par la suite, l'inspectrice-conseil, nommée au cours de l'exercice précédent, sera en mesure d'analyser adéquatement les formulaires reçus.

Au besoin, comme pour les autres domaines d'exercice, le CIP pourra procéder à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle d'un médecin vétérinaire exerçant dans ce domaine, notamment dans les cas de changement de domaine d'exercice et de non-respect de la politique de formation continue de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Tenue de dossiers

L'un des principaux outils d'évaluation de la compétence professionnelle dont dispose le CIP est la tenue de dossiers d'un médecin vétérinaire. En général, à la lecture des dossiers médicaux, le CIP peut suivre le cheminement médical et l'approche thérapeutique du professionnel. Par conséquent, le CIP continuera à porter une attention particulière à la tenue de dossiers au moment des visites d'inspection professionnelle.

Afin d'avoir une bonne tenue de dossiers, le médecin vétérinaire doit indiquer tous les éléments précisés dans le *Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires* (ECCMV), notamment :

- la raison de la visite;
- les signes cliniques ou l'examen physique;
- le diagnostic (provisoire, différentiel ou final);
- le traitement ou l'intervention;
- le suivi ou les recommandations.

De plus, dans le domaine des grands animaux, le médecin vétérinaire doit :

- remplir adéquatement et complètement la facture ASAQ;
- assurer la concordance entre la facture ASAQ et la feuille du suivi de troupeau pour les dossiers relatifs aux suivis de troupeaux;
- consigner certains détails sur une annexe pour justifier le diagnostic, l'intervention, le traitement ou toute autre information pertinente, en particulier pour les cas plus complexes ou pouvant avoir une mauvaise évolution; la facture ASAQ seule n'est pas suffisante comme tenue de dossiers dans ces cas.

Priorités

Au cours de la prochaine année, le CIP, dans l'exercice de ses fonctions, surveillera particulièrement les points suivants :

- la compétence professionnelle du médecin vétérinaire, notamment le cheminement médical et l'approche thérapeutique;
- la tenue de dossiers;
- l'antibiorésistance;
- le respect des normes d'appellation des établissements vétérinaires et des équipements requis;
- les actes délégués effectués par des techniciens diplômés ou par des personnes bénéficiant de la clause de droits acquis.

Rapport du conseil de discipline

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, à la *Loi sur les médecins vétérinaires* ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le *Code de déontologie des médecins vétérinaires*.

RÉUNIONS

Le conseil de discipline a tenu quatre audiences téléphoniques de gestion d'instance et neuf audiences, soit sur la culpabilité, sur la sanction et sur diverses requêtes.

MEMBRES AU 31 MARS 2016

Me François D. Samson, président
Me Jean-Paul Michaud, président suppléant et substitut
Dre Élise Coutu, m.v.
Dr Paul Desrosiers, m.v.
Dr Sylvain Fournaise, m.v.
Dre Suzanne Lecomte, m.v.
Dr Camille Moore, m.v.
Dr Jean-Yves Perreault, m. v.
Dre Jadwiga Poray-Wrzesinska, m.v.
Dre Geneviève Roy, m.v.

Me Nicole Bouchard, secrétaire
Mme Sonia Martin, secrétaire suppléante

AUDIENCES

Audiences	
Nombre de membres du conseil ayant siégé	7
Nombre d'audiences du conseil	9

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2015-2016, le conseil de discipline a été saisi d'une plainte disciplinaire privée portée en vertu de l'article 128, 2e alinéa du Code des professions.

Le conseil de discipline a rendu treize décisions au cours de cet exercice, soit : trois décisions sur la culpabilité, une décision sur la sanction, deux décisions sur des requêtes en rejet de plainte en vertu des articles 143.1 et 151 du Code des professions, deux décisions autorisant le retrait de la plainte, une décision sur une requête en annulation de subpoena, une décision sur une demande d'amendement de la plainte et deux décisions en récusation. Parmi ces décisions, une seule portait sur une plainte portée par le syndic, les autres décisions étaient en lien avec des plaintes privées.

À la fin de l'exercice, un dossier était en attente de l'audition sur culpabilité et deux dossiers étaient en attente du jugement du Tribunal des professions.

Nombre et nature des plaintes dont l'audition est complétée par le conseil de discipline	
Nombre de plaintes (dossiers complétés dont cinq relatifs à des plaintes privées)	6
Plaintes portées par le syndic	0
Plaintes portées par toute autre personne	1

Nature des plaintes
Infractions commises en vertu du *Code de déontologie des médecins vétérinaires*, du *Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires* et du *Code des professions*.

Nombre de décisions du Tribunal des professions	
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	2
Appels sur la culpabilité ou la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions sur requête rendues par le Tribunal des professions	2

Nombre et nature des décisions	
Nombre de décisions rendues	13
Autorisant le retrait de la plainte	2
Rejetant la plainte sur requête en rejet	0
Acquittant l'intimé	3
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé sur certains chefs et le déclarant coupable sur d'autres chefs	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	1
Décisions du conseil de discipline prises dans les 90 jours de la prise en délibéré	6
Décisions du conseil de discipline prises au-delà de 90 jours de la prise en délibéré	7
Décisions du conseil en délibéré depuis plus de 90 jours	0

Sanctions imposées par le conseil de discipline	
Réprimande	1
Radiations temporaires ou permanentes par chef (variant de 6 mois à 5 ans)	0
Déboursés	1
Amendes par chef (variant de 1 000 $ à 1 500 $)	0
Publications d'avis	0
Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration	0
Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations	0

Rapport du comité de révision

Conformément au *Code des professions*, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis concernant la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

RÉUNIONS

Réunions régulières	2

MEMBRES

Dre Brigitte Lasnier, m.v., présidente
Dre Martine Baillairgé, m.v.
Dre Johanne Bernard, m.v.
Mme Ginette Bérubé, nommée par l'Office des professions
Dr Antoine Bourgeois, m.v.
Dr Claude Forget, m.v.
Me Daniel Gervais, nommé par l'Office des professions
Dre Marie Gosselin, m.v.
Dr Hugues Lacoste, m.v.
Dr Louis Mills, m.v.

Mme Johanne Diotte, secrétaire du comité par intérim

RÉALISATIONS

	Nombre de demandes
Demandes d'avis reçues	5
Demandes présentées hors délai	0

Décisions	Nombre de demandes
Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et maintenir la décision du syndic	4
Demander au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision	1
Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérer au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Rapport du conseil d'arbitrage des comptes

Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte pour services professionnels peut en demander la conciliation au syndic. Si la conciliation n'a pas conduit à une entente, le syndic informe le client qu'il peut soumettre le différend à l'arbitrage. Ainsi, un client peut, dans les 30 jours suivant la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage.

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat de traiter les demandes d'arbitrage, d'entendre les parties et de rendre une sentence.

RÉUNION

Nombre d'audiences	0

MEMBRES

Dr Mario Giard, m.v.
Dr Gilbert Hallé, m.v.
Dre Caroline Proulx, m.v.

Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2015-2016, aucune demande d'arbitrage concernant un différend sur le montant du compte d'honoraires d'un membre n'a été reçue. Le comité n'a donc pas siégé.

	Nombre de demandes
Demandes de conciliation et d'arbitrage reçues	0
Demandes de conciliation rejetées pour non-respect du délai	0
Demandes de conciliation ayant conduit à une entente	0
Sentences arbitrales rendues pour lesquelles le compte en litige a été maintenu	0
Sentences arbitrales rendues pour lesquelles le compte en litige a été diminué	0

Rapport du comité de l'assurance responsabilité professionnelle

Le comité d'assurance responsabilité professionnelle, conjointement avec l'assureur, a un mandat de prévention et d'analyse des réclamations au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle. Au cours de l'exercice, il détermine les actions à prévoir selon les types et les montants des réclamations dans chacune des classes assurées. Le comité exerce ainsi une fonction de surveillance et veille au bon fonctionnement du programme collectif avec l'objectif de stabiliser les primes exigées aux membres. Le comité assure également un rôle de prévention et d'information auprès des membres de l'Ordre par une chronique régulière publiée dans la revue *Le Veterinarius*.

RÉUNION

Réunion régulière	1

MEMBRES

Ordre des médecins vétérinaires du Québec
Dr Richard Bourassa, m.v., président
Dr François L'Étoile, m.v.
Dre Sylvie B. Lussier, m.v.
Dr Gilles Nault, m.v.
Mme Suzie Prince, directrice générale et secrétaire
Dre Suzanne Breton, m.v., secrétaire du comité (jusqu'au 15 décembre 2015)
Dr Éric Tremblay, m.v., secrétaire du comité (depuis le 15 décembre 2015)

La Capitale, Assurances générales
Mme Sylvie Laurendeau, directrice de comptes, La Capitale inc.
Me Jean Mathieu Potvin, directeur de l'indemnisation et des risques spécialisés, La Capitale inc.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, les membres du comité ont analysé le bilan de l'année 2014-2015 ainsi que l'état du fonds de stabilisation et du fonds de prévention. Une révision des principaux cas de réclamation et une analyse de certains cas particuliers ont été faites concernant chaque catégorie d'assurés.

Au terme de l'exercice 2015-2016, la performance du programme d'assurance responsabilité professionnelle a permis de générer une ristourne de 71 994 $.

Dans le cadre du renouvellement de la cotisation des membres 2016-2017, les primes sont demeurées stables pour les diverses catégories de membres.

	Réclamations traitées	Grands animaux	Animaux de compagnie	Sinistres encourus*	Indice de perte**
Exercice 2012-2013 (au 31 mars 2013)	104	29	75	585 099,05 $ Après écrêtement : 502 256,19 $	102,8 % Après écrêtement : 88,2 %
Exercice 2013-2014 (au 31 mars 2014)	88	20	68	255 362,65 $ Après écrêtement : 252 264,32 $	44 % Après écrêtement : 43,5 %
Exercice 2014-2015 (au 31 mars 2015)	116	26	90	232 013,30 $ Après écrêtement : 233 216,93 $	38,1 % Après écrêtement : 38,3 %
Exercice 2015-2016 (au 31 mars 2016)	120	20	100	236 324,69 $	37,9 %

* Les sinistres encourus correspondent à la somme de la variation des réserves, des frais de règlement payés et des dommages compensatoires payés.
** L'indice de perte correspond au sinistre encouru divisé par la prime acquise.

Répartition des membres selon les classes de membres assurés inscrits au tableau de l'Ordre

Total des membres inscrits au tableau : 2 520		
Membres assurés 1 887		Membres avec exemption d'assurance 633
Animaux de compagnie 1 359	Grands animaux 528	S. O.
Prime annuelle 208 $	Prime annuelle 489 $	S. O.
Montant de garantie 1 000 000 $ par sinistre 2 000 000 $ par période	Montant de garantie 2 000 000 $ par sinistre 2 000 000 $ par période	S. O.

Répartition des membres qui exercent en société et qui doivent détenir une assurance responsabilité professionnelle excédentaire, selon les classes de membres assurés

Nombre de polices d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire souscrites pour la période* 1 407	
Nombre de polices pour animaux de compagnie Prime annuelle : 47 $	1 093
Nombre de polices pour grands animaux Prime annuelle : 110 $	314

* Les membres qui exercent en société sont déjà couverts par la police de base individuelle de chaque professionnel. Cela signifie qu'il y aura déclaration de sinistre sur la police excédentaire détenue par la société seulement si une déclaration de sinistre est faite sur le contrat de base de 1 000 000 $ et si cette limite est dépassée. Dans les faits, la police d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'interviendra qu'une fois le premier million de dollars d'assurance de base écoulé. À ce jour, aucune déclaration de sinistre en assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'a été rapportée puisqu'aucune réclamation de base n'a atteint la limite de protection initiale individuelle.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DESTINÉES AUX MEMBRES

Au cours du dernier exercice, cinq chroniques de prévention et d'information ont été publiées conjointement par l'assureur et l'Ordre dans la revue *Le Veterinarius* :

Avril 2015	Article de prévention des sinistres : « Réflexion sur la responsabilité professionnelle. Une affaire de services, de communication et de précaution »
Juin 2015	Article présentant le régime d'assurance responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires : « Votre assurance responsabilité professionnelle »
Septembre 2015	Article informant les membres des changements législatifs en cours en matière de bien-être animal et de responsabilité du médecin vétérinaire : « La maltraitance des animaux : importance du mandat »
Décembre 2015	Article présentant les risques de sinistre dans le cadre d'un service de pension offert par un médecin vétérinaire : « Pension y bien »
Février 2016	Article sensibilisant les médecins vétérinaires aux attentes du client et aux risques liés à un acte pratiqué fréquemment : « Routine. La bonne expression? »

Rapport du comité de la formation en médecine vétérinaire

Conformément au *Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire*, le mandat du comité de la formation est de soumettre aux organismes ou aux groupements représentés au sein du comité ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, au Conseil supérieur de l'éducation et au représentant institutionnel de l'Université de Montréal, des recommandations au sujet des programmes d'étude en médecine vétérinaire, les examens et autres mécanismes d'évaluation, les stages de formation professionnelle, les examens professionnels et la formation continue.

RÉUNION

Réunion régulière	0

MEMBRES

Ordre des médecins vétérinaires du québec
Dr Joël Bergeron, m.v.
Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA

Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal
Dr Michel Carrier, m.v., doyen
Dre Michèle Doucet, m.v., vice-doyenne à la formation professionnelle
Dr Pascal Dubreuil, m.v., vice-doyen aux affaires cliniques
Dr Serge Messier, m.v., vice-doyen aux affaires étudiantes

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité n'a pas eu la chance de siéger, mais il y a eu poursuite des démarches entamées depuis deux ans concernant la reconnaissance des spécialités vétérinaires, la création d'un programme de formation de deuxième cycle en dentisterie vétérinaire, l'évaluation des compétences des professionnels formés à l'étranger ainsi que les programmes de formation continue.

À la fin de l'exercice, la directrice générale et secrétaire a déposé au conseil d'administration de l'Ordre un document d'information sur les comités de la formation des ordres professionnels produit par l'Office des professions du Québec. Au terme de son analyse, elle conclut que l'Ordre devra possiblement apporter des changements à son règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire, tant au niveau de la composition du comité que dans la réalisation de son mandat, car le Bureau de coopération interuniversitaire et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ne siègent pas à ce comité. De plus, le comité s'est réuni très rarement au cours des quinze dernières années et n'a pas analysé l'adéquation de la formation initiale aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession. Ainsi, au cours du prochain exercice, la direction générale de l'Ordre veillera à transmettre un rapport et une proposition au conseil d'administration de l'Ordre afin de modifier le règlement, la composition de ce comité et planifier une première réunion du nouveau comité de la formation en médecine vétérinaire.

Rapport du comité de la rémunération

Le comité de la rémunération a pour mandat de veiller à l'application de la politique de rémunération des employés et de recommander annuellement au conseil d'administration les échelles et les augmentations salariales. Il est également responsable des évaluations de la syndique et de la directrice générale et secrétaire ainsi que des recommandations au conseil d'administration quant à leur traitement salarial. Il recommande aussi au conseil d'administration la rémunération du président de même que le montant des jetons de présence consenti aux administrateurs et aux membres des comités, et les révise annuellement.

RÉUNION

Réunion régulière	1

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président
Dr Alain Laperle, m.v.
M. Jean Lefebvre
Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a révisé les échelles salariales du personnel administratif ainsi que du personnel cadre et professionnel, et a recommandé au conseil d'administration les augmentations salariales pour le prochain exercice. Le comité a également analysé le montant des jetons de présence des membres des comités et a proposé des modifications au conseil d'administration.

Rapport du comité des spécialistes

Le comité des spécialistes a pour mandat d'étudier toute demande de certificat de spécialiste et de faire des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif, conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec* et au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.*

RÉUNION

Réunion régulière	0

MEMBRES

Dr Jacques Dupuis, m.v., M. Sc., DACVS, président
Dre Monique Doré, m.v., M. Sc.
Dr Pierre-Grégoire Dubé, m.v., I.P.S.A.V., D.V. Sc.
Dre Manon L'Écuyer, m.v., DACVIM
Dr Réjean Lefebvre, m.v., Ph. D.
Dr Pierre-Yves Mulon, m.v., I.PS.A.V., D.É.S., DACVS

Dr Éric Tremblay, m.v., secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Toutes les demandes de certificat de spécialistes qui ont été soumises à l'étude à la suite de l'adoption des nouvelles spécialités dans le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes* étaient conformes aux exigences. Le comité ne s'est alors pas officiellement réuni, mais le président a formulé la recommandation aux administrateurs de l'Ordre de délivrer deux certificats de spécialistes au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS LIÉES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (diplômes de 2e et 3e cycles en médecine vétérinaire)

Nombre de demandes				
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	1	1	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis (diplômes de 2e et 3e cycles en médecine vétérinaire)

Nombre de demandes					
	Reçues	Acceptées en partie	Acceptées en totalité	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis					0
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre*					0

* Note : Le règlement d'équivalence, en vertu de l'article 93 c) du *Code des professions*, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Nombre de demandes	
Reçues	1
Acceptées	1
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas les diplômes requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Nombre de demandes	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Nombre de demandes	
Reçues	1
Acceptées	1
Refusées	0

Certificats de spécialiste délivrés	
Total des certificats de spécialiste délivrés pendant la période	2
Certificat de spécialiste en thériogénologie vétérinaire	1
Certificat de spécialiste en médecine du comportement animal	1

Nombre de médecins vétérinaires spécialistes dans chacune des spécialités	
Anesthésiologie vétérinaire	2
Dermatologie vétérinaire	4
Imagerie médicale vétérinaire	4
Médecine interne des animaux de compagnie	16
Médecine interne des grands animaux	7
Chirurgie des animaux de compagnie	9
Chirurgie des grands animaux	3
Microbiologie vétérinaire	6
Neurologie vétérinaire	2
Oncologie vétérinaire	3
Ophtalmologie vétérinaire	2
Pathologie vétérinaire	30
Pathologie clinique vétérinaire	5
Thériogénologie	5
Médecine du comportement animal	1
Urgentologie et soins intensifs vétérinaires	2
TOTAL	**101**

Rapport du comité de gouvernance

Le mandat du comité de gouvernance est de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité du cadre de gestion de l'Ordre et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration afin d'assurer la saine gestion de l'Ordre.

Pour ce faire, le comité examine les questions liées à la gouvernance en général et, plus particulièrement, le rôle de gérance du conseil d'administration et du comité exécutif par rapport à la direction, de même que le rôle et les responsabilités des administrateurs. Le comité surveille également l'application des politiques et des mécanismes appropriés pour s'assurer que les administrateurs exercent leurs fonctions avec une diligence raisonnable et dans le respect de toutes les exigences prévues dans la législation et dans la réglementation. Le comité analyse l'organisation et les responsabilités des comités ainsi que les mécanismes visant la tenue de réunions efficaces du conseil d'administration. Il veille à la formation et à l'accueil des nouveaux administrateurs et s'assure de l'existence d'une méthode appropriée pour évaluer l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités.

RÉUNION

Réunion régulière	0

MEMBRES

M. Jean-Paul Gagné, président
Dr Joël Bergeron, m.v.
M. Jean Lefebvre
Dre Heïdie Pomerleau, m.v.
Dr Simon Verge, m.v.
Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité de gouvernance n'a pas siégé, mais les membres du comité siègent également au sein du conseil d'administration et se sont assurés que les politiques adoptées au cours des dernières années ont été appliquées.

Rapport du comité du congrès

Le comité du congrès a le mandat d'organiser le congrès annuel de l'Ordre. Il a la responsabilité du budget alloué à cet événement qui doit s'autofinancer.

RÉUNION

Réunion régulière	1

MEMBRES

Comité scientifique
Dre Manon L'Écuyer, m.v., domaine des animaux de compagnie
Dre Lara Rose, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., D.É.S., DACVIM, domaine des animaux de compagnie
Dre Nicole Ruest, m.v., domaine des grands animaux
Dre Marie-Claude Gagnon, m.v., domaine des animaux de laboratoire
Mme Karine Labrecque, TSA, domaine des techniciens en santé animale
Dre France Desjardins, m.v., domaine de la santé publique
Dre Sylvie Surprenant, m.v., domaine des équins

Comité organisateur
Mme Suzie Prince, directrice générale et secrétaire
Dre Suzanne Breton, m.v.
Mme Élisabeth Lebeau, TSA
Mme Lysanne Brunet
Mme Maryse Massy
Mme Sylvie Trépanier

RÉALISATIONS

Au cours de la dernière année, le comité a déterminé le programme professionnel et le programme scientifique du Congrès vétérinaire québécois 2015 et a convenu du déroulement de l'événement.

Sous le thème « Pleins feux sur la santé animale! », le Congrès vétérinaire québécois a enregistré une fois de plus un éclatant succès. Ce grand rassemblement scientifique a permis de réunir les médecins vétérinaires, les techniciens en santé animale et le personnel des établissements vétérinaires du Québec œuvrant dans tous les secteurs de pratique. Plus de 900 personnes ont ainsi assisté à ce grand événement rassembleur qui s'est tenu du 19 au 21 novembre 2015 au Centre des congrès de Québec.

Au cours de cet événement, nous avons enregistré :
- 185 heures de formation continue;
- 14 programmes différents;
- 963 personnes;
- 500 convives au banquet du vendredi soir;
- 85 conférenciers;
- 86 kiosques au Salon des exposants;
- 200 représentants.

L'Ordre désire remercier tous les participants, les 86 exposants et tous ses partenaires qui ont fait du Congrès vétérinaire québécois le plus grand rassemblement de formation continue en médecine vétérinaire au Québec.

Rapport du comité d'éthique

Le comité d'éthique veille à l'application et au respect du *Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités* de l'Ordre. En outre, il formule des recommandations et des avis au conseil d'administration concernant l'éthique. Il reçoit et traite les allégations de manquement au *Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités* qui lui sont soumises et produit un rapport à l'intention du conseil d'administration. Enfin, il propose, au besoin, des modifications au code et en évalue annuellement l'application par les personnes visées.

RÉUNION

Réunion régulière	1

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président
Dr Alain Laperle, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc.
M. Jean Lefebvre
Dre Émilie Pelletier, m.v.
Dr Simon Verge, m.v.
Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'éthique s'est réuni à une reprise pour discuter des conflits d'intérêts et de l'apparence de conflits d'intérêts ainsi que des relations entre les administrateurs et les employés de l'Ordre. Les membres du comité ont porté une attention particulière à l'application des différentes dispositions prévues dans le *Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités* de l'Ordre et à l'application des différentes politiques en vigueur au sein de l'Ordre.

Rapport du comité des médicaments

Le mandat du comité des médicaments est d'étudier toute question liée aux médicaments vétérinaires et de formuler, le cas échéant, des recommandations au conseil d'administration quant aux positions à adopter.

RÉUNIONS

Réunions régulières	3

MEMBRES

Dr Yves Gosselin, m.v., président
Dr Pierre Bédard, m.v.
Dr Joël Bergeron, m.v.
Dr Jérôme del Castillo, m.v.
Dre Josée Roy, m.v.
Dr Daniel Venne, m.v.
Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité des médicaments a analysé deux demandes de modification du *Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments* portant sur trois substances. Pour deux de ces produits (le bisacodyl et l'hydrocortisone), les propositions de modification ont été accueillies favorablement par le comité, considérant que les produits visés n'avaient pas d'impact particulier sur les animaux. Dans le cas du troisième produit (minoxidil 5 %), les analyses effectuées par le comité ont révélé des risques potentiels pour les animaux et il a recommandé de ne pas alléger la classification de cette substance.

Enfin, le comité a analysé une demande de consultation lancée par la Direction générale des produits de santé et des aliments de Santé Canada portant sur les initiatives de transparence liées aux produits de santé. Le comité a conclu que les éléments présentés dans cette demande visaient principalement le domaine de la santé humaine.

Rapport du comité sur le bien-être animal

Le mandat du comité sur le bien-être animal est de proposer des solutions, des prises de position ou des interventions au conseil d'administration de l'Ordre, à la suite de l'identification des enjeux prioritaires liés au bien-être animal par le conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunions régulières	3

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président
Dr Jean Baril, m.v.
Dre Marie-Claude Gagnon, m.v.
Me Martine Lachance
Dre Judith Lafrance, m.v.
Dre Hélène Trépanier, m.v.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a révisé et préparé divers avis et positions sur le bien-être animal qui ont été présentés au conseil d'administration de l'Ordre. Ainsi, le comité a actualisé la position sur le bannissement de certains types ou races de chiens puisque cette dernière datait de 1988. Le comité a également rédigé puis recommandé au conseil d'administration une position à l'égard de l'utilisation des animaux à des fins récréatives ou de divertissement qui a été adoptée par le conseil d'administration en juin 2015.

De plus, le comité a recommandé au conseil d'administration l'adoption de deux avis à l'intention des médecins vétérinaires et du public; un premier portant sur le dégriffage félin et un second interdisant aux médecins vétérinaires la pratique de certaines chirurgies esthétiques, rendant ainsi ces dernières dérogatoires à la profession.

Le comité a également grandement contribué à la rédaction du mémoire présenté par l'Ordre devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles dans le cadre de la consultation sur le projet de loi n° 54, *Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal* en septembre 2015.

Enfin, le comité a réalisé son premier exercice d'évaluation annuelle de ses activités, conformément aux règles établies par le conseil d'administration sur la gestion des comités. Satisfaits du travail accompli, les membres du comité ont convenu des priorités pour le prochain exercice, soit l'élaboration d'un guide sur l'euthanasie et l'encadrement des médecins vétérinaires eu égard aux dispositions de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*.

Rapport du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit est de s'assurer de la saine gestion des ressources financières de l'Ordre, de l'efficacité des politiques et pratiques comptables, de l'intégrité et de l'exactitude de l'information financière et de la transparence du système de gestion financière, de façon à ce que le conseil d'administration, les membres, le public et les partenaires reçoivent l'information financière juste et appropriée.

Le comité d'audit a également le mandat de s'assurer de l'existence d'un système de contrôle interne adéquat et de s'assurer que l'Ordre s'acquitte de ses obligations légales (rémunération des employés, remise des prélèvements à la source et des taxes) et divulgue toute information pertinente pour le conseil d'administration (poursuites en dommages, perte probable ou encourue à la suite d'un événement imprévu, etc.). Enfin, le comité d'audit examine et évalue la gestion des risques effectuée par la directrice générale et secrétaire et fait rapport au conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunions régulières	2

MEMBRES

M. Jean-Paul Gagné, administrateur nommé et président
Me Daniel Gervais, administrateur nommé
Dr Michel Carrier, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVO
Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'audit a approuvé le plan d'audit pour l'exercice 2014-2015 et a recommandé au conseil d'administration l'adoption du rapport de l'auditeur externe. De plus, le comité s'est assuré du respect de la politique de gestion des avoirs financiers et de la politique de gestion des risques. Enfin, le comité a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre de recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle, la nomination de la firme Deloitte à titre d'auditeur pour l'exercice 2015-2016.

Rapport du comité du *Veterinarius+*

Le mandat du comité du *Veterinarius+* est de soutenir le développement professionnel des médecins vétérinaires du Québec en créant et en diffusant de l'information scientifique permettant une mise à jour constante de leurs connaissances scientifiques. Pour y parvenir, le comité produit un dossier scientifique qui est inséré dans les éditions de la revue *Le Veterinarius* puis déposé dans le site Internet de l'Ordre, selon les règles et les normes établies par le conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunions régulières	3

MEMBRES

Dr André Vrins, m.v. retraité, président
Dre Cécile Aenishaenslin, m.v., M. Sc., Ph. D.
Dr Sylvain Nichols, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVS (depuis le 16 juin 2015)
Dr Sébastien Buczinski, m.v., M. Sc., DACVIM (jusqu'au 30 juin 2015)
Dr Patrick Cavanagh, m.v.
Dre Annie Daignault, m.v., I.P.S.A.V.
Dr Marc-André d'Anjou, m.v., DACVR (jusqu'au 30 juin 2015)
Dr Christian Bédard, M. Sc., DACVP (depuis le 16 juin 2015)
Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., DACVIM
Dre Joane Parent, m.v., M. Sc., DACVIM
Dr Jean Sirois, m.v., M. Sc., Ph. D.
Dre Christine Theoret, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., Ph. D.
Dr Mouhamadou Diaw, m.v., DACT (depuis le 16 juin 2015)
Dre Yvonne Elce, m.v., DACVS (jusqu'au 30 juin 2015)
Dre Geneviève Toupin, m.v. (jusqu'au 4 décembre 2015)
Mme Patricia Noël, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité a préparé et coordonné la rédaction et la production de trois encarts scientifiques insérés dans les éditions des mois d'avril, de septembre et de décembre 2015 de la revue *Le Veterinarius*. Afin de bonifier le contenu de l'encart scientifique et d'en améliorer la présentation visuelle, le comité a décidé d'augmenter à 16 le nombre de pages de la revue *Le Veterinarius+* à compter de l'édition d'avril. La rubrique « Saviez-vous que... » est ajoutée au contenu de l'encart afin d'enrichir la diversité des sujets qui sont traités dans la publication.

Le comité a rédigé un article dans la revue *Le Veterinarius* afin de présenter le processus de production de l'encart scientifique aux membres et de les inviter à collaborer à son contenu en partageant des thèmes, des sujets, des questions ou des trucs et astuces qu'ils souhaiteraient voir abordés dans l'encart scientifique. Il s'agit de l'article « Incursion à l'intérieur du processus de production de l'encart scientifique *Le Veterinarius+* : le puzzle d'une équipe dévouée! » publié dans l'édition de décembre 2015 de la revue *Le Veterinarius*, vol. 31, n° 5, p. 61.

Les responsables des rubriques sont :

Rubriques	Équipes
Saviez-vous que...	Dr André Vrins
L'actualité scientifique	Dr Sylvain Nichols, Dr Mouhamadou Diaw et Dre Joane Parent
Quel est votre diagnostic?	Dr Christian Bédard
Mise à jour – petits animaux	Dr Louis-Philippe de Lorimier
Mise à jour – grands animaux	Dre Annie Daignault
La santé publique	Dre Cécile Aenishaenslin
Le spécialiste vous répond	Dr Patrick Cavanagh
La science d'ici	Dr Jean Sirois et Dre Christine Theoret

Rapport du comité de la reconnaissance du mérite

Le comité de la reconnaissance du mérite a pour mandat d'étudier les mises en nomination pour tous les prix, mérites et récompenses attribués aux médecins vétérinaires et aux techniciens en santé animale du Québec, et de faire des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNION

Réunion régulière	1

MEMBRES

Dr Roch Bourassa, m.v. retraité, président
Dr Paul Baillargeon, m.v., M. Sc.
Dr Hugues Lacoste, m.v., M. Sc., DACVIM
Dre Émilie Pelletier, m.v.
Dr Denys C. Turgeon, D.M.V. retraité
Mme Patricia Noël, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, et au terme de l'analyse de toutes les candidatures reçues pour les mérites de distinction décernés par l'Ordre, le comité a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre la candidature de la Dre Diane Blais, à titre posthume, comme récipiendaire de la médaille de saint Éloi 2015, prix reconnaissant l'engagement social et professionnel de la lauréate ainsi que les retombées de ses réalisations professionnelles sur le public.

Le comité a également recommandé au conseil d'administration de décerner l'Ordre du mérite vétérinaire au Dr Alain Villeneuve et le Prix d'excellence TSA à Mme Catherine Letendre.

Enfin, à la suite de la recommandation formulée par le comité, le conseil d'administration a recommandé au Conseil interprofessionnel du Québec de remettre le Mérite du CIQ 2015 à la Dre Manon L'Écuyer.

Médaille de saint Éloi

Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre, les filles de la Dre Diane Blais soit Mme Catherine Fairbrother et Dre Julie-Anne Fairbrother, et Dr Michel Carrier, doyen de la Faculté de médecine vétérinaire

Ordre du mérite vétérinaire

Dr Alain Villeneuve, récipiendaire, et Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre

Mérite du CIQ

Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre, Dre Manon L'Écuyer, récipiendaire, et Mme Danielle Boué, représentante du CIQ

Prix d'excellence TSA

M. Dany Ménard, président de l'ATSAQ, Mme Catherine Letendre, récipiendaire, Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre et Dr Sébastien Kfoury du Centre Vétérinaire Rive-Sud

Rapport du groupe de travail sur les normes d'exercice pour les refuges

Créé par le conseil d'administration le 31 mars 2015, le groupe de travail avait le mandat de proposer des normes d'exercice pour les refuges au comité d'inspection professionnelle au cours des huit mois suivant sa création afin que le comité d'inspection professionnelle puisse formuler des recommandations au conseil d'administration au cours de l'exercice 2015-2016.

RÉUNIONS

Réunions régulières	2

MEMBRES

Dre Marie-Christine Lefrançois, m.v., présidente
Dre Marie-Josée Landry, m.v.
Dre Suzanne Lecomte, m.v.
Dre Anne Marsan, m.v.
Dr Vincent Paradis, m.v.
Dre Sylvie Robin, m.v.
Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA

RÉALISATIONS

Les membres du groupe de travail ont travaillé intensivement et efficacement durant toute la période estivale 2015, tenant une première réunion le 23 juillet 2015 et une seconde le 27 août 2015.

Le groupe de travail a discuté des particularités des refuges et des différents types d'établissements : refuge, SPA, SPCA, service animalier privé ou OBNL, clinique vétérinaire de stérilisation ciblée, clinique vétérinaire de refuge, etc.

Par la suite, le groupe de travail a rédigé des normes d'exercice pour les refuges pour animaux de compagnie précisant le mode de fonctionnement et les responsabilités de chaque intervenant dans les refuges lorsque des soins de santé sont donnés aux animaux ou que des médicaments sont administrés.

Le groupe de travail a présenté le fruit de son labeur au comité d'inspection professionnelle le 27 août 2015. Ce dernier a formulé ses recommandations au conseil d'administration. Lea administrateurs ont adopté une version pour consultation le 22 septembre 2015.

L'Ordre a alors amorcé un processus de consultation auprès de ses membres, de l'Association québécoise des SPA et SPCA (AQSS) et des dirigeants de différents refuges, puis, au terme de cette période de consultation, le conseil d'administration de l'Ordre a adopté la version finale des normes pour les refuges et les normes d'exercice pour les services vétérinaires de refuges pour animaux de compagnie.

Ces normes ont été officiellement présentées aux dirigeants des refuges, aux élus des villes et municipalités et aux membres de l'Ordre, lors du symposium sur la gestion animalière qui s'est tenu au Centre des congrès de Québec le 21 novembre 2015, dans le cadre du Congrès vétérinaire québécois.

Rapport du groupe de travail sur la révision de la *Loi sur les médecins vétérinaires*

Créé par le conseil d'administration le 18 septembre 2012, le groupe de travail a le mandat de réviser la *Loi sur les médecins vétérinaires* et de lui formuler ses recommandations concernant les modifications à apporter à la loi actuelle.

RÉUNION

Réunion régulière	0

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v.
Me Daniel Gervais, notaire
Dr Michel Gosselin, m.v.
Dr André Trépanier, m.v.
Dr Simon Verge, m.v.
Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA

RÉALISATIONS

À l'instar de plusieurs ordres professionnels, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec doit réviser et actualiser sa loi-cadre. Un projet de texte législatif a été adopté par le conseil d'administration le 16 décembre 2014, et le président de l'Ordre a effectué le suivi nécessaire auprès de l'Office des professions du Québec dans ce dossier au cours de la dernière année. Le projet de loi n'a toutefois pas été déposé à l'Office des professions, conformément au souhait exprimé par le conseil d'administration.

Parallèlement à ces travaux, le groupe de travail a poursuivi le travail amorcé l'an dernier concernant le projet de loi visant à moderniser la *Loi sur les agronomes*. Ainsi, le groupe de travail a effectué différentes représentations auprès de l'Office des professions à la suite des recommandations formulées par le ministre responsable des lois professionnelles en commission parlementaire, en novembre 2013. Certaines dispositions du projet de modernisation de la *Loi sur les agronomes* sont contraires aux règles de protection du public, aussi bien du point de vue de la santé animale que de la santé du public, et de l'innocuité et de la salubrité des viandes. L'Ordre s'oppose vigoureusement à ce que des agronomes puissent administrer tout type de substances aux animaux, car ce terme est beaucoup trop large et inclut les ingrédients actifs, les médicaments, les antibiotiques, les hormones, etc. L'Ordre souhaite donc que le législateur modifie le projet de loi en précisant que les agronomes pourront administrer des aliments et des nutriments aux animaux, ce qui inclut les vitamines et les suppléments, mais non toutes les autres substances possibles.

En fin d'exercice, l'Ordre a recommandé deux experts à l'Office des professions du Québec, soit le Dr Jean-Pierre Vaillancourt et le Dr Émile Bouchard, afin de soutenir l'Office des professions dans l'analyse de certaines questions.

Rapport du groupe de travail sur les thérapies complémentaires

Créé par le conseil d'administration le 17 juin 2014, le groupe de travail sur les thérapies complémentaires a le mandat de suggérer au conseil d'administration une liste de thérapies complémentaires qui seraient reconnues par l'Ordre, des normes minimales d'exercice et les exigences de formation continue applicables aux membres qui pratiquent ces thérapies. En outre, le groupe de travail devra analyser le statut et la formation des personnes autorisées à poser des actes et en déterminer les conditions et modalités. La durée du mandat du groupe de travail était de 18 mois.

RÉUNIONS

Réunions régulières	2

MEMBRES

Dr Mario Giard, m.v., président
Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.
Dr Jacques Dupuis, m.v., M. Sc., DACVS
Dre Sarah Despatie, m.v.
Dr Sylvain Forget, m.v.
Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V.

RÉALISATIONS

Le groupe de travail a tenu deux réunions au cours de l'exercice précédent et deux autres au cours de l'exercice 2015-2016. Il a formulé ses recommandations au conseil d'administration de l'Ordre le 22 septembre 2015. Le groupe de travail recommande que pour pratiquer les thérapies complémentaires, il faut être médecin vétérinaire. Il est également convenu que même si un membre ne pratique que les thérapies complémentaires, il devra consacrer 50 % de sa formation continue à de la formation en médecine vétérinaire traditionnelle. Enfin, il devra être affilié à un établissement vétérinaire permettant de transférer l'animal dans un délai raisonnable en cas d'urgence.

De plus, le médecin vétérinaire qui pratique exclusivement les thérapies complémentaires devra détenir une entente avec un établissement vétérinaire lui permettant de référer un cas en tout temps pour un examen avant une consultation, pour des examens diagnostiques pour une urgence, pour des complications ou en cas de non-réponse au traitement, à moins qu'il ne pratique également la médecine vétérinaire générale et conventionnelle.

Au cours du prochain exercice, le groupe de travail poursuivra ses travaux et précisera le nombre de membres qui pratiquent des thérapies complémentaires. Le mandat du groupe de travail pourrait alors être prolongé jusqu'en juin 2016 afin de lui permettre d'analyser les résultats du sondage. Le groupe de travail pourra alors identifier les exigences requises et proposer des normes d'exercice.

Renseignements généraux

Évolution du tableau de l'Ordre

Nombre de membres inscrits au 31 mars 2015		**2 495**
Nombre total d'inscriptions ■ Premières inscriptions ■ Réinscriptions	175	 76 99
Suspensions	0	0
Nombre de radiations ■ Disciplinaires ■ Administratives (article 85.3 du *Code des professions*) ■ Administratives (retrait des membres pour divers motifs)	146	 0 3 143
Décès	4	
Nombre de membres inscrits au 31 mars 2016		**2 520**

Répartition régionale des membres par sexe au 31 mars 2016

	Hommes	Femmes	Total
Région 01 - Bas-Saint-Laurent	37	38	75
Région 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	21	30	51
Région 03 - Capitale-Nationale	61	145	206
Région 04 - Mauricie	34	48	82
Région 05 - Estrie	45	58	103
Région 06 - Montréal	133	246	379
Région 07 - Outaouais	28	48	76
Région 08 - Abitibi-Témiscamingue	6	18	24
Région 09 - Côte-Nord	3	8	11
Région 10 - Nord-du-Québec	0	1	1
Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3	8	11
Région 12 - Chaudière-Appalaches	85	83	168
Région 13 - Laval	19	57	76
Région 14 - Lanaudière	49	92	141
Région 15 - Laurentides	56	100	156
Région 16 - Montérégie	288	473	761
Région 17 - Centre-du-Québec	63	64	127
Hors Québec	28	44	72
Total	**959**	**1 561**	**2 520**

Cotisation annuelle

(Taxes, contribution à l'Office des professions du Québec et contribution au programme d'assurance responsabilité professionnelle en sus)

	Montant
Cotisation régulière au 31 mars 2016 : 2 123 membres faisaient partie de cette catégorie	895 $
Cotisation réduite au 31 mars 2016 : 272 membres faisaient partie de cette catégorie	447 $
Cotisation pour membre retraité au 31 mars 2016 : 125 membres faisaient partie de cette catégorie	150 $

Nombre de membres pour chacune des catégories de cotisation réduite au 31 mars 2016

Catégories de cotisation réduite	Nombre de membres
Membres nouveaux diplômés Diplômés en juin 2015 et inscrits au tableau	73
Membres aux études supérieures Médecins vétérinaires aux études supérieures universitaires en médecine vétérinaire n'exerçant pas en dehors du cadre de leur formation	24
Membres externes Médecins vétérinaires résidant et exerçant à l'extérieur du Québec	38
Membres séniors Médecins vétérinaires de 65 ans et plus ou inscrits depuis 40 ans et plus au tableau de l'Ordre	106
Membres retraités	125
TOTAL	**366**

Nombre d'inscriptions au tableau de l'Ordre avec limitation ou suspension du droit d'exercer

	Nombre de membres
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre de suspensions ou de révocations de permis

	Suspensions	Nombre de membres
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de certificats de spécialiste révoqués		0

Répartition des membres selon le type de permis et nombre de certificats de spécialiste au 31 mars 2016

Types de permis ou certificats	Nombre
Permis réguliers	2 446
Permis temporaires (article 41 du *Code des professions*)	57
Permis temporaires (articles 35 à 38 de la *Charte de la langue française*)	13
Permis restrictifs temporaires (article 42.1 du *Code des professions*)	0
Permis spéciaux (article 42.2 du *Code des professions*)	4
Permis réguliers octroyés (article 94 q du *Code des professions*)*	8
Certificats de spécialiste	101

* inclus dans le nombre total de permis réguliers (2 450)

Registre des autorisations spéciales au 31 mars 2016

Autorisations spéciales	Nombre
Autorisations spéciales accordées	16
Autorisations spéciales renouvelées	0

Registre de l'exercice en société au 31 mars 2016

Types de sociétés	Nombre
Établissements vétérinaires constitués en sociétés	377
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) (dont **une nouvelle société autorisée** au cours de la période 2015-2016)	15
Membres faisant partie d'une SENCRL	116
Sociétés par actions (SPA) (dont **39 nouvelles sociétés autorisées** au cours de la période 2015-2016)	362
Membres faisant partie d'une SPA	1 185
Nombre de membres faisant partie à la fois d'une SPA et d'une SENCRL	31
Nombre de membres exerçant en société que ce soit en faisant partie d'une SPA ou d'une SENCRL	1 301

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

31 MARS 2016

ÉTATS FINANCIERS

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
2200, avenue Pratte
Bureau 100
Saint-Hyacinthe QC J2S 4B6
Canada

Tél. : 450-774-4000
Téléc. : 450-774-1709
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de
l'Ordre des médecins vétérinaire du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Le 12 juillet 2016

CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121187

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2016

	Fonds d'administration générale $	Fonds de gestion du risque $	Total 2016 $	Total 2015 $
Produits				
Administration générale (annexe A)	2 218 588	-	2 218 588	2 501 218
Inspection professionnelle	4 450	-	4 450	4 350
Développement professionnel	69 672	-	69 672	71 315
Publications (annexe B)	241 053	-	241 053	196 077
Communications	9 461	-	9 461	8 355
Congrès	527 880	-	527 880	487 839
Immeuble	2 368	-	2 368	26 314
Revenus de placements (annexe C)	63 872	8 902	72 774	78 874
Ristourne de l'assureur afférente à l'exercice	-	71 994	71 994	69 267
	3 137 344	**80 896**	**3 218 240**	**3 443 609**
Charges				
Administration générale (annexe D)	975 919	-	975 919	1 178 154
Conseil et comités (annexe E)	85 122	-	85 122	84 023
Bureau du syndic (annexe F)	587 334	-	587 334	560 888
Inspection professionnelle (annexe G)	229 975	-	229 975	182 677
Développement professionnel (annexe H)	132 229	-	132 229	69 597
Publications (annexe I)	163 920	-	163 920	159 286
Communications	179 142	-	179 142	86 739
Congrès	508 335	-	508 335	511 854
Immeuble (annexe J)	206 343	-	206 343	165 047
Activités annuelles (annexe K)	8 115	-	8 115	9 886
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	162	-	162	-
	3 076 596	-	**3 076 596**	**3 008 151**
Excédent des produits sur les charges	**60 748**	**80 896**	**141 644**	**435 458**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2016

	Fonds d'administration générale				
	Investis en immobilisations $	Affectés (note 3) $	Non affectés $	Fonds de gestion du risque (note 4) $	Total $
Solde au 31 mars 2014	766 050	160 560	1 521 727	524 499	2 972 836
Excédent des produits sur les charges	(65 803)	-	420 551	80 710	435 458
Investis en immobilisations	87 789	-	(87 789)	-	-
Affectaction interne	-	(873)	36 815	(35 942)	-
Solde au 31 mars 2015	788 036	159 687	1 891 304	569 267	3 408 294
Excédent des produits sur les charges	**(96 795)**	-	**157 543**	**80 896**	**141 644**
Investis en immobilisations	**90 021**	-	**(90 021)**	-	-
Affectation interne	-	**(14 492)**	**92 661**	**(78 169)**	-
Solde au 31 mars 2016	**781 262**	**145 195**	**2 051 487**	**517 994**	**3 549 938**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Bilan au 31 mars 2016

	Fonds d'administration générale $	Fonds de gestion du risque $	2016 $	2015 $
Actif				
À court terme				
Encaisse	3 041 996	-	3 041 996	2 886 393
Débiteurs (note 5)	257 360	71 994	329 354	115 788
Frais payés d'avance	18 608	-	18 608	13 815
	3 317 964	71 994	3 389 958	3 015 996
Encaisse assujettie à des restrictions - fonds affectés (note 3)	66 190	-	66 190	42 190
Placements (note 6)	2 258 407	500 000	2 758 407	2 644 084
Immobilisations corporelles (note 7)	702 133	-	702 133	727 749
Actifs incorporels (note 8)	79 129	-	79 129	60 287
	6 423 823	571 994	6 995 817	6 490 306
Passif				
À court terme				
Créditeurs et charges à payer (note 9)	1 249 015	-	1 249 015	1 179 097
Produits perçus d'avance	2 196 864	-	2 196 864	1 902 915
	3 445 879	-	3 445 879	3 082 012
Engagements (note 11)				
Soldes de fonds				
Investis en immobilisations	781 262	-	781 262	788 036
Affectés	145 195	-	145 195	159 687
Non affectés	2 051 487	-	2 051 487	1 891 304
Fonds de gestion du risque	-	571 994	571 994	569 267
	2 977 944	571 994	3 549 938	3 408 294
	6 423 823	571 994	6 995 817	6 490 306

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

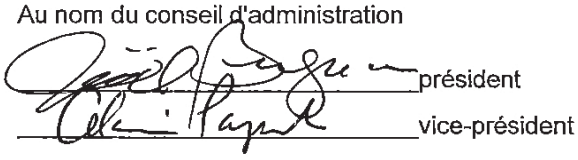

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016 $	2015 $
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	141 644	435 458
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	67 175	55 277
Amortissement des actifs incorporels	29 458	10 526
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	162	-
	238 439	501 261
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	145 508	75 113
	383 947	576 374
Activités d'investissement		
Augmentation de l'encaisse assujettie à des restrictions - fonds affectés	(24 000)	(21 630)
Acquisition de placements	(114 323)	(745 946)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(41 721)	(16 976)
Acquisition d'actifs incorporels	(48 300)	(70 813)
	(228 344)	(855 365)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	155 603	(278 991)
Encaisse au début	2 886 393	3 165 384
Encaisse à la fin	3 041 996	2 886 393

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
Notes complémentaires
31 mars 2016

1. Description de l'organisme

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, (l'« Organisme »), a été constitué en vertu de la L.R. Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exempté des impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les intérêts gagnés sur les placements sont inclus dans les revenus de placements de l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes suivantes :

Bâtiment et améliorations	Linéaire	40, 15, 10 et 4 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %

Les immobilisations corporelles doivent aussi être soumises à des tests de dépréciation.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
Notes complémentaires
31 mars 2016

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Au cours de l'exercice, l'Organisme a révisé la durée de vie utile estimative de certaines améliorations au bâtiment à la suite de l'expérience acquise. Par conséquent, à partir du début de l'exercice, les améliorations au bâtiment ont été amorties sur 15 ans alors qu'elles étaient auparavant amorties sur 40 ans. Cette modification d'estimation a eu pour effet d'augmenter la charge d'amortissement de l'exercice terminé le 31 mars 2016 de 8 309 $.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Logiciel	3 ans
Site Internet	3 ans

Les actifs incorporels doivent aussi être soumis à des tests de dépréciation.

Comptabilité par fonds

L'Organisme applique la méthode du report pour constater les apports.

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Organisme. Les produits et charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de gestion du risque a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire.

Constatation des produits

Les produits provenant de l'administration générale, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel, des communications et des ristournes sont constatés dans la période à laquelle ils se rapportent et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de publications sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité paraît dans le journal, la revue et le répertoire des membres.

Les produits provenant du congrès sont constatés au cours du mois où l'activité a lieu.

Les revenus de location de l'immeuble sont comptabilisés selon le bail en vigueur.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Ventilation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata du temps consacré à chaque activité.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs et les durées de vie utile des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
Notes complémentaires
31 mars 2016

3. Fonds affectés

Les principales catégories d'affectations internes du fonds d'administration générale sont les suivantes :

	2016 $	2015 $
Logiciel pour la base de données des membres	47 125	49 187
Mise à jour du site Internet	-	16 000
Rénovation du bâtiment	66 190	42 190
Programme de reconnaissance des acquis expérientiels et des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger	31 880	52 310
	145 195	159 687

Les administrateurs ont décidé d'affecter des sommes à même l'excédent de l'exercice 2015-2016 relativement à la rénovation du bâtiment. L'affection pour la rénovation constitue une somme de 10 $ par membre payant une pleine cotisation, qui sera affectée annuellement. L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Les sommes affectées à la rénovation du bâtiment devraient s'échelonner sur plus d'un an, tandis que les autres seront utilisées au cours du prochain exercice.

4. Fonds de gestion du risque

Un fonds de gestion du risque est généré à même les surplus d'opération d'assurance du groupe et des dépôts. Ce fonds a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire. Lorsque le Fonds - La Capitale aura atteint la somme de 500 000 $, les ristournes et les intérêts subséquents produits par le fonds pourront être remis à l'Organisme sur demande.

5. Débiteurs

	Fonds d'administration générale $	Fonds de gestion du risque $	2016 $	2015 $
Clients	42 780	-	42 780	5 839
Intérêts à recevoir	26 276	-	26 276	18 888
Autres	188 304	71 994	260 298	91 061
	257 360	71 994	329 354	115 788

6. Placements

	Fonds d'administration générale $	Fonds de gestion du risque $	2016 $	2015 $
La Capitale Fonds portant intérêt au taux des obligations du Canada majoré de 1 %	1 600 382	500 000	2 100 382	1 994 079

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
Notes complémentaires
31 mars 2016

6. Placements (suite)

	Fonds d'administration générale $	Fonds de gestion du risque $	2016 $	2015 $
Desjardins				
Parts de capital, portant intérêt au taux de 4,25 %, sans échéance déterminée	358 020	-	358 020	350 000
Épargne à terme, portant intérêt au taux de 2,45 % échéant en avril 2019	300 000	-	300 000	300 000
Capital social	5	-	5	5
	658 025	-	658 025	650 005
	2 258 407	500 000	2 758 407	2 644 084

7. Immobilisations corporelles

	Coût $	Amortissement cumulé $	2016 Valeur comptable nette $	2015 Valeur comptable nette $
Terrain	85 000	-	85 000	85 000
Bâtiment et améliorations	946 800	400 352	546 448	581 891
Matériel informatique	113 335	68 044	45 291	36 329
Mobilier de bureau	91 943	66 549	25 394	24 529
	1 237 078	534 945	702 133	727 749

Selon l'évaluation municipale pour 2016, le terrain est évalué à 164 500 $ et le bâtiment à 959 200 $.

8. Actifs incorporels

	2016 $	2015 $
Durée de vie limitée		
Logiciel	24 231	40 502
Site Internet	54 898	19 785
	79 129	60 287

9. Créditeurs et charges à payer

	2016 $	2015 $
Fournisseurs	126 570	85 475
Salaires, vacances et charges sociales	104 423	87 397
Jetons et honoraires	6 271	10 263
Frais courus	47 997	63 669
Sommes à remettre à l'État	276 610	256 990
Prime d'assurance responsabilité	687 144	675 303
	1 249 015	1 179 097

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
Notes complémentaires
31 mars 2016

10. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2016 $	2015 $
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(213 566)	101 999
Frais payés d'avance	(4 793)	(5 397)
Créditeurs et charges à payer	69 918	4 120
Produits perçus d'avance	293 949	(25 609)
	145 508	75 113

11. Engagements

L'Organisme est lié par des contrats de crédit-bail pour des photocopieurs et une timbreuse représentant des engagements totaux de 27 121 $ qui viennent à échéance d'août 2019 à novembre 2020. Les paiements futurs exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2017	6 666
2018	6 666
2019	6 666
2020	5 506
2021	1 617

12. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal des activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour créances douteuses. L'Organisme minimise son risque de crédit en concluant des opérations avec un grand nombre de clients.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel est exposé le rendement des placements et qui découle des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2016, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les créditeurs et charges à payer.

13. Surveillance de la pratique illégale

Les activités de surveillance de la pratique illégale font partie intégrante du Bureau du syndic. À cet effet, les administrateurs de l'Organisme ont fixé un seuil minimal de dépenses annuelles devant être attribué à cette activité. Le seuil minimal fixé est au montant de 80 000 $ pour l'exercice 2016. Au cours de l'exercice, les dépenses engagées par le Bureau du syndic pour la surveillance de la pratique illégale sont de 128 185 $. Ces dépenses représentent des salaires et charges sociales ainsi que des services juridiques et celles-ci sont incluses à même celles du Bureau du syndic.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

Administration générale - Annexe A

	2016 Fonds d'administration générale $	2015 Fonds d'administration générale $
Cotisation des membres	2 058 046	1 982 383
Inscriptions, admissions et examens	31 724	32 715
Amendes	7 823	14 701
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - Programme de reconnaissance des acquis expérientiels et des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger	43 723	393 507
ReVer	5 400	5 100
Autres	71 872	72 812
	2 218 588	2 501 218

Publications - Annexe B

	2016 Fonds d'administration générale $	2015 Fonds d'administration générale $
Journal	199 653	150 873
Répertoire des membres	41 400	45 204
	241 053	196 077

Revenus de placements - Annexe C

	Fonds d'administration générale $	Fonds de gestion du risque $	2016 $	2015 $
Intérêts - La Capitale	28 134	8 902	37 036	33 631
Intérêts - autres	35 738	-	35 738	45 243
	63 872	8 902	72 774	78 874

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

Administration générale - Annexe D

	Fonds d'administration générale $	Fonds de gestion du risque $	2016 $	2015 $
Salaires et charges sociales	593 523	-	593 523	555 829
Fournitures	11 720	-	11 720	8 695
Frais de courrier	11 197	-	11 197	12 878
ReVer	5 458	-	5 458	4 304
Délégation, déplacements et représentation	15 640	-	15 640	16 748
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	17 671	-	17 671	18 008
Impression	11 455	-	11 455	10 966
Services professionnels	79 604	-	79 604	94 646
Assurances - dirigeants	1 967	-	1 967	2 044
Frais bancaires	3 056	-	3 056	2 784
Abonnement	737	-	737	962
Frais de carte de crédit	54 203	-	54 203	46 896
Télécommunications	11 344	-	11 344	9 981
Service ménager	16 691	-	16 691	16 350
Entretien et réparations de l'équipement de bureau	31 119	-	31 119	18 332
Perfectionnement	24 284	-	24 284	10 424
Examens	4 631	-	4 631	4 631
Programme de reconnaissance des acquis expérientiels et des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger	20 430	-	20 430	304 758
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	31 731	-	31 731	28 392
Amortissement du logiciel et du site Internet	29 458	-	29 458	10 526
	975 919	-	975 919	1 178 154

Ordre des médecins vétérinaires du Québec
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2016

Conseil et comités - Annexe E

	2016 Fonds d'administration générale $	2015 Fonds d'administration générale $
Conseil d'administration	33 830	32 926
Comité exécutif	4 553	4 417
Discipline	5 601	3 319
Révision des plaintes	2 596	1 676
Gouvernance	-	1 513
Inspection professionnelle	20 711	22 057
Publications	5 044	4 367
Spécialistes	-	1 318
Bien-être des animaux	4 520	5 935
Reconnaissance du mérite	1 121	959
Assurance responsabilité professionnelle	970	1 028
Comités ad hoc	5 656	3 982
Comité d'audit	520	526
	85 122	84 023

Bureau du syndic - Annexe F

	2016 Fonds d'administration générale $	2015 Fonds d'administration générale $
Salaires et charges sociales (note 13)	439 726	455 212
Entretien d'équipements	1 575	1 742
Fournitures et poste	3 565	2 453
Délégation, déplacements et représentation	2 910	1 343
Télécommunications	1 679	1 679
Impression	651	-
Services juridiques (note 13)	124 329	92 692
Expertises - témoins	12 899	5 767
	587 334	560 888

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

Inspection professionnelle - Annexe G

	Fonds d'administration générale $	Fonds d'administration générale $
Salaires et charges sociales	124 616	90 699
Fournitures et poste	1 192	1 290
Télécommunications	1 487	1 478
Honoraires - inspecteurs	92 770	75 325
Frais de déplacement - inspecteurs	9 910	13 885
	229 975	182 677

Développement professionnel - Annexe H

	2016 Fonds d'administration générale $	2015 Fonds d'administration générale $
Salaires et charges sociales	92 131	53 429
Formation à distance	35 095	10 867
Délégation, déplacements et représentation	465	40
Fournitures et poste	638	1 361
Aide au développement des nouveaux étudiants	3 900	3 900
	132 229	69 597

Publications - Annexe I

	2016 Fonds d'administration générale $	2015 Fonds d'administration générale $
Salaires et charges sociales	52 479	64 631
Rédaction	12 877	10 044
Fournitures et poste	25 341	26 405
Délégation et représentation	12	-
Impression	73 211	58 206
	163 920	159 286

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

Immeuble - Annexe J

	2016 Fonds d'administration générale $	2015 Fonds d'administration générale $
Assurances	5 073	5 021
Énergie	36 598	33 224
Entretien et réparations	100 765	74 411
Taxes et permis	28 463	25 506
Amortissement du bâtiment et améliorations	35 444	26 885
	206 343	165 047

Activités annuelles - Annexe K

	2016 Fonds d'administration générale $	2015 Fonds d'administration générale $
Assemblée générale	2 702	2 191
Élection	-	2 599
Rapport annuel	2 788	2 865
Remise des permis d'exercer	2 625	2 231
	8 115	9 886

Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
450 774-1427 / 800 267-1427
450 774-7635
omvq@omvq.qc.ca
www.omvq.qc.ca